

## AVIS n°85

---

# Le harcèlement sexiste dans l'espace public et le cyberharcèlement

Avis adopté le 05/07/2021

## 9 recommandations pour améliorer la sécurité dans l'espace public et virtuel

### 1. Changer les mentalités :

- En menant de vastes campagnes de sensibilisation de lutte contre les stéréotypes, le sexisme ordinaire, les types de harcèlement, la dangerosité du masculinisme ;
- En intégrant dès le plus jeune âge un module « harcèlement sexiste en ligne » au sein de l'EVRAS ;
- En travaillant sur les productions culturelles (baptêmes étudiants compris), publicitaires et humoristiques qui participent à une banalisation et une normalisation de la violence sexuelle.

### 2. Développer une veille statistique solide et genrée :

- En collectant des données sur les différentes formes de harcèlement dans l'espace public réel et virtuel en fonction du genre ;
- En améliorant la récolte des données au niveau des commissariats de police quand la victime porte plainte ;
- En encourageant les victimes à déposer plainte, de manière à ce que ce fléau soit mieux mesuré et plus visible pour la décision politique.

### 3. Améliorer les compétences des professionnel.le.s :

- En dispensant une formation sur le harcèlement sexiste auprès de la police, des gardien.ne.s de la paix, des agents communaux et régionaux de prévention et sécurité ;
- En sensibilisant l'aide juridique de 1<sup>ère</sup> ligne et le milieu judiciaire pour réduire le nombre de dossiers classés sans suite ;
- En prévoyant des formations dans le milieu psycho-médico-social sous forme de 4 modules de formation complémentaires en prévention, détection et prise en charge des violences de genre ;
- En incluant un renforcement de l'éducation aux médias par des formations et des outils ;
- En créant une plateforme « harcèlement sexiste » pour améliorer la coopération des professionnel.le.s des différents niveaux de pouvoir.

### 4. Intégrer le genre dans la réflexion urbanistique :

- En prévoyant à très court terme, un module de formation continue spécifique à destination des professionnel.le.s du secteur (privés ou publics) pour définir une méthodologie visant à intégrer la dimension de genre dès le début des projets ;
- En intégrant dans la formation initiale (architecture ou urbanisme) un module spécifique visant l'intégration de la dimension de genre dans un projet ;
- En définissant dès l'analyse d'impacts d'un nouveau projet les besoins en matière de sécurité et de prévention des violences de genre dans l'espace public ;
- En intégrant des critères de « Gender planning », de manière à favoriser à ce que chaque personne puisse se sentir en sécurité dans l'espace public ;
- En utilisant l'outil « marches exploratoires » pour définir les besoins des femmes et visibiliser les lieux anxigènes, en relayant les recommandations émises à l'issue de ces marches aux autorités locales ;

- En proposant un label qui récompense les ambiances urbaines inclusives et réussies ;
- En intégrant les aspects de prévention de harcèlement et des violences dans le cahier des charges de la demande de permis d'urbanisme ;
- En intégrant le genre dans les outils de planification, de programmation urbaine et de programmation des équipements publics, dans la confection d'un plan directeur pour les heures « hyper-creuses » ;
- En développant un espace public inclusif à tout moment de la journée et de la nuit, ce qui implique un renforcement de la multifonctionnalité des quartiers administratifs et commerciaux et la sécurisation des espaces verts via des aménagements permettant un choix entre intimité et visibilité tout en garantissant un lieu de loisir et de détente accessibles à tous et toutes ;
- En apposant des pochoirs sur le sol « ici, une femme a été agressée » dans les rues où l'agression a eu lieu, de manière à conscientiser les citoyen.ne.s que le harcèlement a lieu partout et tout le temps.

## 5. Modifier la législation actuelle :

- En proposant une loi contre le harcèlement groupé (effet de meute) afin de lutter contre l'impunité ;
- En évaluant la loi de 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public ;
- En protégeant les témoins de manière à ce qu'ils puissent dénoncer sans subir de représailles ;
- En modifiant le Code d'instruction criminelle afin d'améliorer la rapidité de réaction par rapport à une plainte déposée pour harcèlement en ligne ;
- En modifiant l'article 150 de la Constitution de manière à ce que les délits en matière de sexisme et autres propos de haine émis dans les réseaux sociaux puissent être renvoyés devant les tribunaux pénaux. Une réflexion approfondie sera également réalisée au niveau des sanctions à infliger, notamment couper l'accès des auteurs aux réseaux sociaux ;
- En faisant intervenir plus tôt le parquet protectionnel afin de prendre des mesures fortes dans les meilleurs délais ;
- En cadenassant la modération des réseaux sociaux, par la production d'algorithmes éthiques plus stricts pour améliorer la suppression de messages haineux.

## 6. Sensibiliser et moderniser la police :

- En prenant mieux en compte le harcèlement dans les 3 plans de sécurité ;
- En réalisant une approche coordonnée et transversale du phénomène entre tous les services concernés (police, parquet...) ;
- En modernisant le matériel informatique de la police afin qu'elle soit mieux outillée pour agir sur la multiplication des plateformes problématiques ;
- En mettant en place un module de formation « encodage des PV dans une vision genrée ».

## 7. Se réapproprié internet :

- En utilisant des hashtags sur Twitter ou en créant des comptes anonymes pour parler de sa situation et favoriser la rencontre entre victimes ;
- En postant des messages de soutien public envers la personne harcelée ;
- En promouvant une série d'apps qui permettent à la victime de trouver de l'aide et d'entamer un dossier qui pourra être pris en compte par la police.

## 8. Responsabiliser les collectivités locales :

- En les encourageant à émettre des critères clairs pour interdire la publicité sexiste dans leur contrat avec les agences de publicité ;
- En associant les femmes par des enquêtes en ligne à la réalisation de la cartographie des lieux où les femmes ont été harcelées, suivies, agressées... ;
- En sensibilisant contre le harcèlement sexuel dans les festivals et autres événements d'envergure.

## 9. Responsabiliser les entreprises de jeux vidéo et les communautés de ces jeux vidéo en ligne multi-joueurs

- En développant une prise de conscience collective de tous les acteurs entourant le monde du jeu vidéo ;
- En renforçant le rôle de la modération des entreprises de jeux vidéo de manière à ce qu'elle soit endossée avec sérieux ;
- En développant le système des sanctions, comme le bannissement à plus long terme et l'intervention des autorités dans les cas les plus extrêmes ;
- En promouvant la médiatisation des femmes joueuses et créatrices de jeux vidéo est également nécessaire.
- En responsabilisant l'industrie de jeux vidéo pour qu'elle modifie la conception stéréotypée des jeux qu'elle propose :
  - en travaillant sur la mixité des personnages héroïques de manière à ce que les personnages féminins soient aussi forts et compétents que les personnages masculins ;
  - en proposant des apparences physiques des personnages féminins moins hypersexualisées ;
  - en adoptant des stratégies plus égalitaires pour évoluer dans les différentes étapes du jeu.

De manière générale, ce changement des mentalités ne pourra être réalisé qu'en favorisant la mixité dans l'e-sport, dans les équipes de création de jeux vidéo et en permettant aux femmes de tenir des rôles principaux non stéréotypés et visibilisant leurs compétences.

## 1. RETROACTE

---

Le harcèlement sexiste dans l'espace public et le cyberharcèlement sont régulièrement abordés dans les médias et font l'objet d'interpellations périodiques par les associations de terrain. Dès le début de la législature, ces thématiques font l'objet de réflexions sur la table des différents gouvernements et des mesures concrètes ont été inscrites dans différents plans. Citons par exemple, le plan wallon « Genre »<sup>1</sup>, le plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024<sup>2</sup> et le plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024<sup>3</sup>.

Dans le plan « genre », on y retrouve notamment les mesures suivantes :

- Fiche n°12 : renforcer la sécurité des Ravels de manière à garantir leur utilisation égalitaire ;
- Fiche n°13 : promouvoir la dimension du genre dans le cadre des actions menées en matière de développement urbain et d'aménagement de l'espace public ;
- Fiche n°15 : promouvoir la féminisation des noms de rues dans les pouvoirs locaux ;
- Fiche n°17 : lutter contre les violences dans l'espace public (et notamment les transports publics) ;
- Fiche n°23 : mettre en œuvre une sensibilisation du genre en matière de patrimoine.

Le Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes s'est également penché sur cette thématique et a produit récemment 2 documents sur ce sujet :

- « Harcèlement dans l'espace public en Région bruxelloise »<sup>4</sup> ;
- « L'impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles »<sup>5</sup>.

Le CWEHF a également abordé la problématique de la sécurité des espaces publics dans plusieurs documents :

- Avis n°30 du 10 décembre 2012 relatif aux propositions d'objectifs stratégiques du SDER approuvé par le Gouvernement du 28 juin 2012<sup>6</sup> ;

---

<sup>1</sup> Gouvernement wallon, 8.03.21 : plan « Genre » 2020-2024

(<https://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/Plan%20genre%202020-2024.pdf>).

<sup>2</sup> Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 ([https://equal.brussels/wp-content/uploads/2020/06/Présentation\\_Plan\\_violences.DEF.pdf](https://equal.brussels/wp-content/uploads/2020/06/Présentation_Plan_violences.DEF.pdf)).

<sup>3</sup> Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024

([https://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/VD\\_Plan%20intrafrancophone%20violences.pdf](https://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/VD_Plan%20intrafrancophone%20violences.pdf)).

<sup>4</sup> CEFH, 7.03.18 : « Harcèlement dans l'espace public en Région bruxelloise », midi du Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes de la Région de Bruxelles-Capitale ([www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport\\_Conseil\\_7mars2018\\_FR.pdf](http://www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_Conseil_7mars2018_FR.pdf)).

<sup>5</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EGALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EGALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>6</sup> CWEHF : Avis n°30 du 10 décembre 2012 relatif aux propositions d'objectifs stratégiques du SDER approuvés par le Gouvernement du 28 juin 2012

([https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/avis/CWEHF\\_30.pdf](https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/avis/CWEHF_30.pdf))

- Mémoire du CWEHF 2019-2024 en vue des élections législatives, régionales, communautaires et européennes du 26 mai 2019<sup>7</sup>.

A l'occasion des élections de 2019, les 3 Conseils « Egalité Hommes-Femmes » du pays ont également soulevé la problématique du sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public et au niveau de la mobilité<sup>8</sup>.

Conscient que la crise sanitaire de la COVID-19 a exacerbé toute une série de discriminations, et en particulier, les violences envers les femmes, le CWEHF a souhaité émettre un avis d'initiative sur le harcèlement sexiste dans l'espace public et le cyberharcèlement.

## 2. CONTEXTE

---

### 2.1. La conception de la prévalence du masculin sur le féminin

En préambule, « *le harcèlement dans l'espace public ne se limite pas à la rue ou aux parcs, mais s'opère également dans des domaines tels que l'emploi, le sport ou encore les activités culturelles et festives. L'espace public représente tant un lieu physique délimitable (rue, quartier...) que des espaces partagés et de rencontre* »<sup>9</sup> [(dont l'espace virtuel)].

#### Le modèle patriarcal

Le modèle patriarcal, prévalant dans toutes les parties du monde, se base sur une binarité homme-femmes justifiée par des différences anatomiques et/ou physiologiques entre les 2 sexes. Cette binarité a été culturellement hiérarchisée de manière à construire toute la société sur la prévalence du masculin. Ces normes de genre hiérarchisées impliquent l'existence d'un contrôle exercé par certains groupes afin de maintenir la hiérarchie en place (ordre social). Les femmes étant « placées » dans la catégorie la plus basse, le maintien de l'ordre social explique « *qu'elles sont structurellement la cible de nombreuses violences exercées par des hommes, depuis le harcèlement dans les espaces publics aux féminicides ou aux crimes d'honneur* »<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> Mémoire du CWEHF 2019-2024 en vue des élections législatives, régionales, communautaires et européennes du 26 mai 2019

(<https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/publications/pdf/CWEHF-memorandum-web.pdf>)

<sup>8</sup> Mémoire du Conseil fédéral de l'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, du CEFH et du CWEHF 2019 en vue des élections européennes, fédérales et régionales

([https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/publications/pdf/Memorandum%20commun2019\\_FR.pdf](https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/publications/pdf/Memorandum%20commun2019_FR.pdf)).

<sup>9</sup> Vie féminine, 2016 : « Le sexisme dans l'espace public : c'est partout, tout le temps et sous toutes les formes ! », analyse des résultats obtenus dans le cadre de l'appel à témoignage sur le sexisme vécu dans l'espace public, p.37 (<https://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/etude-sexisme-web.pdf>)

<sup>10</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, p.41 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EQUALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EQUALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

Parmi le panel de sévices dont sont victimes les femmes se trouve la « **culture du viol** », c'est-à-dire la banalisation et la normalisation d'échanges sexuels basés sur le non-consentement des femmes ainsi que sur la valorisation d'une forme d'appropriation de la sexualité de ces dernières par les hommes, lesquels subissent une forte pression sociale pour incarner un certain modèle de masculinité dite toxique... il est à noter que la violence symbolique suffit pour que les femmes restent dans les rangs : le souvenir ou la menace de la violence suffisent amplement pour que les femmes limitent leurs comportements »<sup>11</sup>.

Cette « Culture du viol » sévissant tant dans l'espace réel que virtuel, est bien ancrée dans nos mentalités : d'après un sondage IPSOS réalisé en France en 2016, « pour 4 Français sur 10, la responsabilité du violeur est atténuée « si la victime a une attitude provocante », [27% si elle portait une tenue sexy]<sup>12</sup> et pour 2 sur 10 « une femme qui dit non, ça veut souvent dire oui » ... sans parler du fait que près d'1/3 des 18-24 ans estiment que les femmes peuvent prendre plaisir à être forcées lors d'une relation sexuelle... Pour peu qu'une victime d'attouchements sexuels ait bu ou se soit droguée ou tout simplement endormie, ils sont 39% à penser qu'il s'agit d'une agression sexuelle et non d'un viol. En résumé, « elle l'a bien cherché » »<sup>13</sup>.

### Le poids des stéréotypes sexistes liés à ce modèle

Le harcèlement sexiste pose des questions quant aux normes de genre tant pour les filles que pour les garçons. En effet :

- Les filles sont exposées « depuis leur tendre enfance, via les médias, à l'image de petites filles hypersexualisées posant dans des tenues et attitudes inadaptées à leur âge »<sup>14</sup>. Elles grandissent avec l'idée que leur corps est une forme de pouvoir à utiliser pour séduire, « sexuellement disponibles et accessibles pour les hommes dans un système hétéronormatif, [ce qui induit] un impact profond sur la compréhension des femmes de leur identité et l'incarnation physique de celle-ci. Il encourage les femmes à percevoir leurs corps comme objets qui peuvent être observés, manipulés, contrôlés et régulés »<sup>15</sup>. « Sans oublier cette multiplicité de stéréotypes qui illustrent LA femme comme une jeune femme, blanche, mince, grande, cheveux longs (souvent blonds), courbes généreuses (mais de taille très fine), lèvres pulpeuses et jambes interminables »<sup>16</sup> ;

---

<sup>11</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, p.41 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EGALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](https://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EGALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>12</sup> Femmes plurielles, 16.11.17 : « Réalité virtuelle et harcèlement de rue : Et si c'était toi ? », p.3 (<https://www.femmes-plurielles.be/realite-virtuelle-et-harcèlement-de-rue-et-si-cetait-toi/>)

<sup>13</sup> France24, 02.03.16 : « D'après un sondage IPSOS, les stéréotypes sur le viol perdurent en France » (<https://www.france24.com/fr/20160302-sondage-ipsos-stereotypes-viol-violences-sexuelles-france>)

<sup>14</sup> FPS, Analyse 2017 : « Adolescents et nouvelles technologies : un cybersexisme qui crève l'écran », p.5.

<sup>15</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.23.

<sup>16</sup> Femmes plurielles, 19.12.17 : « Un cybersexisme qui crève l'écran » (<https://www.femmes-plurielles.be/un-cybersexisme-qui-creve-lecran/>)

- Il est attendu des garçons « qu'ils se montrent virils et dotés d'un appétit sexuel irrésistible à l'égard de diverses conquêtes féminines... Photos et vidéos intimes constituent dès lors d'irréfutables trophées de masculinité à faire valoir auprès des pairs »<sup>17</sup>.

Cette conception de la société induit qu'un certain nombre de personnes (femmes, personnes issues de l'immigration, âgées) ont un plus grand risque de se sentir en insécurité, ce qui se traduit dans les faits par une réelle crainte qu'un événement soudain et négatif (accident, agression) se produise dans l'espace public. Si les victimes osent rompre le silence, on les rend « responsables et coupables du harcèlement. Leur vécu n'est pas vu comme source de savoir et d'expertise, mais comme une affaire privée ».

On peut dès lors comprendre aisément que le harcèlement dans l'espace public et le cyberharcèlement sont les facettes d'un même prisme, à savoir le contrôle de certains groupes masculins sur les femmes.

## **2.2. Impacts des normes patriarcales dans l'espace public**

### **« Une ville faite par et pour les hommes »**

L'aménagement de l'espace public met en exergue « l'ambivalence de la limite entre le privé et le public »<sup>18</sup>, conçu sur base de « la séparation spatiale entre les quartiers résidentiels et de loisirs et les quartiers « où on travaille », commerçants, industriels et de bureaux. Or, le domicile et les espaces verts ne sont pas seulement un lieu de loisirs et de repos, ils sont aussi un lieu de travail (de ménage, d'éducation et de soin des enfants et de personnes dépendantes...). Les politiques et pratiques d'urbanisme rendent ce fait invisible ... et participent à sa redistribution inégalitaire [entre] les individus, ... ce qui ne laisse pas de place pour les expériences et besoins spécifiques des femmes »<sup>19</sup>.

« On légitimise le fait que la rue n'est pas un endroit « pour les filles » parce qu'inapproprié et potentiellement dangereux »<sup>20</sup>. Citons par exemple le manque de toilettes publiques, l'(in)accessibilité de la voirie (trottoirs trop étroits, marches trop hautes, pavés...) et les infrastructures de loisirs d'accès libre conçus « pour les jeunes » (skateparks, citystades, terrains de foot) mais, en réalité, pensés majoritairement pour les garçons. « Les filles de 9-13 ans sont moins présentes dans les parcs que les garçons du même âge et encore moins les filles à partir de 14 ans »<sup>21</sup>. « Le design urbain... les publicités de femmes nues concourent à faire de l'espace urbain un lieu plaisant pour les garçons et dans lequel ils peuvent se sentir plus légitimes que les femmes, considérées soit comme des objets sexuels, soit comme des « bonnes à tout faire » et non, comme des citoyennes et des usagères à part entière de la ville »<sup>22</sup>.

<sup>17</sup> FPS, Analyse 2017 : « Adolescents et nouvelles technologies : un cybersexisme qui crève l'écran », p.5.

<sup>18</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.9.

<sup>19</sup> CHAUMONT ET ZEILINGER, 2012 : « Espace public, genre et sentiment d'insécurité », GARANCE, p.2

<sup>20</sup> Vie féminine, 2016 : « Le sexisme dans l'espace public : c'est partout, tout le temps et sous toutes les formes ! », analyse des résultats obtenus dans le cadre de l'appel à témoignage sur le sexisme vécu dans l'espace public, p.39 (<https://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/etude-sexisme-web.pdf>).

<sup>21</sup> CHAUMONT ET ZEILINGER, 2012 : « Espace public, genre et sentiment d'insécurité », GARANCE, p.18

<sup>22</sup> Femmes plurielles, 18.09.18 : « Les conséquences de l'entre-soi masculin dans nos villes », p.5 (<https://www.femmes-plurielles.be/les-consequences-de-lentre-soi-masulin-dans-nos-villes/>)



Il semble dès lors acquis que les hommes investissent la rue le jour comme la nuit, tandis que les femmes peuvent « *investir la rue de jour, mais plus comme un espace de passage qu'un espace de détente [pour se rendre d'un point A à un point B sans s'installer ou flâner]* »<sup>23</sup> en dehors d'événements collectifs. [Elles sont plus souvent] réduites à leur seule dimension sexuelle à travers des commentaires et/ou des questions à caractère sexuel »<sup>24</sup>.

Outre la norme hétérosexiste, l'espace public n'est pas non plus neutre en ce qui concerne les personnes qui s'écartent des normes hégémoniques de genre. A l'intersection de ces 2 discriminations (raciste et sexiste), les femmes racisées et les femmes afrodescendantes « *sont perçues comme non-conformes aux idéaux d'une féminité hégémonique* »<sup>25</sup>. Elles se voient donc contraintes d'expérimenter différemment l'espace public qu'un homme blanc ou qu'une femme blanche. « *Dans l'imaginaire collectif, il y a encore l'idée que la femme noire ou afro-descendante est très sexuelle. Elle est pensée comme non vertueuse et dont le corps est à disposition de tout en chacun. Elle est associée à la luxure quasi toujours dépeinte comme avenante, sauvage et féline* »<sup>26</sup>. « *Ainsi, le harcèlement dans l'espace public produit un espace normatif (hétéro-, cis-, mono-) sexiste, raciste et validiste* »<sup>27</sup>.

Au niveau du mobilier culturel urbain (statues), « *dans 95% des cas, ce sont des hommes. Cela pose la question de la place actuelle des femmes dans l'espace public et des femmes racisées en particulier...* »<sup>28</sup>.

Enfin, une minorité des rues porte des noms féminins. Par exemple, dans 8 grandes villes flamandes où les noms de rue ont été recensés, « *il en est ressorti que, parmi toutes les rues auxquelles un nom de personne a été donné, 85% ont reçu un nom d'homme et 15% un nom de femme* »<sup>29</sup>. « *C'est encore pire pour les femmes noires* »<sup>30</sup>.

La présence de femmes aux postes-clés de la responsabilité politique en matière urbanistique pose également question, « *qu'il s'agisse d'élus ou de personnes qui pensent et construisent la ville de demain : les architectes, urbanistes, directeurs des services d'équipements, concepteurs de programmes urbains sont presque exclusivement des hommes* »<sup>31</sup>. Selon l'architecte VRANKEN, la plupart des bureaux d'études d'architecture sont dirigés par des hommes. En Belgique, « *67,88% des architectes inscrits à l'ordre au 1<sup>er</sup> juin 2015 sont des hommes contre 32,12% de femmes* »<sup>32</sup>, ce qui n'ouvre pas « *sur une réflexion politique ou technique qui*

---

<sup>23</sup> Vie féminine, 2016 : « Le sexisme dans l'espace public : c'est partout, tout le temps et sous toutes les formes ! », analyse des résultats obtenus dans le cadre de l'appel à témoignage sur le sexisme vécu dans l'espace public, pp.10, 12 (<https://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/etude-sexisme-web.pdf>).

<sup>24</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, p.42 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EQUALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EQUALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>25</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.7.

<sup>26</sup> FPS, analyse 2019 : « Penser le vécu des femmes racisées dans l'espace public », p.3, 5 et 6.

<sup>27</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.7.

<sup>28</sup> FPS, analyse 2019 : « Penser le vécu des femmes racisées dans l'espace public », pp.3, 5 et 6.

<sup>29</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.20

([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_0.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_0.pdf)).

<sup>30</sup> FPS, analyse 2019 : « Penser le vécu des femmes racisées dans l'espace public », p. 6.

<sup>31</sup> Yves RAIBAUD, 2014 : « Une ville faite par et pour les hommes », Friture Magazine, dossier « Demain ma ville », pp.12 et 13, HAL (archives ouvertes) <hal-00974265>.

<sup>32</sup> VRANKEN Apolline, 2017 : « Des béguinages à l'architecture féministe – Comment interroger et subvertir les rapports de genre matérialisés dans l'habitat ? », travail de fin d'études de 2<sup>ème</sup> année du grade de master en architecture (ULB), p.52 ([https://issuu.com/apolline.v/docs/memoire\\_apolline\\_vranken\\_2017](https://issuu.com/apolline.v/docs/memoire_apolline_vranken_2017)).

permettrait l'amélioration de l'usage de la ville par les femmes... On pense [plutôt] qu'il est de la responsabilité des femmes de s'adapter, et non aux nouvelles pratiques de s'interroger sur les discriminations qu'elles provoquent.... les innovations apportées à la ville ne compensent pas, loin sans faut, ces inégalités »<sup>33</sup>.

### « Des réseaux sociaux faits par et pour les hommes »

« Les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter ou encore Instagram sont révélateurs de notre adaptation aux changements provoqués par notre utilisation des NTIC. Si nous les voyons comme des espaces privés, ce sont en fait des lieux publics dans lesquels nous décidons de partager du contenu personnel auquel nous accordons plus ou moins de valeur... les NTIC constituent le lien entre le monde physique et le monde virtuel, une sorte de continuum de l'intimité dont la protection n'est pourtant pas assurée »<sup>34</sup>.

L'utilisation de ces réseaux est également fortement influencée par les normes patriarcales. A titre d'exemple, prenons le cas du sexting, nouvelle forme de communication qui permet l'échange de textes, de photos ou encore de vidéos sexuellement explicites ou suggestives. « Alors que les femmes considèrent le sexting comme très privé, les hommes expliquent qu'il n'est pas rare pour eux de partager avec d'autres hommes le contenu de leurs conversations. Il s'agirait là d'un moyen de prouver leurs compétences de séduction et donc leur succès auprès des femmes. [Chez] les adolescents, la même approche de genre stéréotypée apparaît : les garçons s'échangent ou montrent régulièrement les photos que les filles leur envoient pour être bien vus auprès de leurs amis. Ces photos servent également de preuves de leur succès et leur permettent d'échapper à l'étiquette d'homosexuel... »<sup>35</sup>.

Cependant, la multiplicité des supports sur les réseaux sociaux permet de perpétrer les violences, en variant les modes d'actions : « publier des images ... ou des vidéos à caractère sexuel, confidentielles, diffuser des informations diffamatoires, usurper l'identité de la victime, la menacer ou encore propager de fausses informations sur elle<sup>36</sup>. « Les hommes trouveraient dans les nouvelles technologies et les réseaux sociaux des groupes de pairs défendant une « sous-culture masculine, sexiste et légitimant les violences envers les femmes » »<sup>37</sup>.

### 2.3. Liberté d'expression des auteurs versus droits des femmes

« Pour la journaliste indépendante Florence HAINAUT, les cibles favorites des harceleurs sont « les femmes qui s'expriment, celles « qui ne restent pas à leur place ». Selon l'étude d'Amnesty, 32% des femmes qui ont déjà été harcelées ont cessé de publier des contenus véhiculant leur opinion sur certains sujets »<sup>38</sup>.

---

<sup>33</sup> Yves RAIBAUD, 2014 : « Une ville faite par et pour les hommes », Friture Magazine, dossier « Demain ma ville », pp.12 et 13, HAL (archives ouvertes) <hal—00974265>.

<sup>34</sup> CVFE, 12.018 : « Revenge porn : critique d'un phénomène social et des mots pour le décrire », p. 3.

<sup>35</sup> CVFE, 12.18 : « Revenge porn : critique d'un phénomène social et des mots pour le décrire », pp.4-5.

<sup>36</sup> Femmes plurielles, 30.07.19 : « Cyberharcèlement : les femmes principalement touchées » (<https://www.femmes-plurielles.be/cyberharcèlement-les-femmes-principalement-touchees/>).

<sup>37</sup> CVFE, 12.18 : « Revenge porn : critique d'un phénomène social et des mots pour le décrire », pp.4-5.

<sup>38</sup> Femmes plurielles, 30.07.19 : « Cyberharcèlement : les femmes principalement touchées » (<https://www/femmes-plurielles.be/cyberharcèlement-les-femmes-principalement-touchees/>).

Lorsque les auteurs sont identifiés, la plupart justifient leur comportement par le droit à la liberté d'expression. « Cette liberté d'expression, qui inclut le droit d'exprimer des propos qui heurtent, inquiètent ou dérangent n'est pas pour autant absolue et connaît des limites fixées par le cadre légal aux plans international et national également »<sup>39</sup>. C'est un faux débat qui nécessite d'apprécier la situation au cas par cas (cas répétitif, organisé ou ponctuel).

Les femmes agressées sont souvent victimisées une 2<sup>ème</sup> fois par la prise en charge inadéquate des victimes par les forces de l'ordre ou par les professionnel.le.s (report de la responsabilité sur la victime). Alors que les auteurs se revendiquent le droit de liberté d'expression, on conseille aux femmes de se retirer des réseaux sociaux pour être tranquille. Le CWEHF y voit une grave entrave à la liberté d'expression des femmes dans l'espace public. Par ailleurs, demander à une victime de se retirer n'est pas une solution car cela donne encore plus de pouvoir au harceleur qui a réussi à faire taire sa victime. Pour elle, cette situation est insoutenable car elle sait très bien que les agressions se poursuivent après son retrait.

Une réflexion approfondie devra être menée concernant les limites du droit à la liberté d'expression car il ne s'agit pas d'un droit absolu et il ne peut en aucun cas justifier la « destruction » d'autrui.

### 3. ETAT DE LA SITUATION

---

#### 3.1. Quelques chiffres sur le harcèlement dans l'espace public

« JUMP relève que 9 femmes sur 10 ont subi du sexisme dans les espaces publics européens... l'Université de Gand rapporte que 9 femmes sur 10 ont spécifiquement été la cible d'intimidation sexuelle sur la voie publique bruxelloise et Equal.brussels établit que plus de 8 Bruxelloises sur 10 sont victimes de harcèlement sexuel au cours de leurs vies »<sup>40</sup>.

Selon une enquête de Vie féminine (2017)<sup>41</sup> menée sur 405 femmes âgées de 18 à 34 ans, « 98% des jeunes femmes déclarent avoir vécu une situation d'injustice sexiste dans l'espace public, 48% d'entre elles disent même en vivre (ou en avoir vécu) souvent [caractère structurel des agressions]. Les agressions sont variées : 41% dénoncent des agressions verbales, 26% des agressions physiques (attouchements, mains aux fesses...), 21% des agressions non verbales (être suivie, dévisagée comme une femme-objet...) et 12 % dénoncent d'autres types d'agression (harcèlement au travail, photo prise sans consentement...). 67% dénoncent avoir vécu du sexisme en rue et dans les transports en commun (inclus les lieux d'attente) ».

---

<sup>39</sup> Parlement de la Communauté française, 23.09.20 : « Proposition de résolution relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique », déposée par M. Laurent DEVIN, Mmes Françoise, SCHEPMANS, Margaux DE RE et Isabelle EMMERY, MM. Olivier MAROY et Mattéo SEGERS, p.3.

<sup>40</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, pp.42-43 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EGALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EGALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>41</sup> Vie féminine, 2016 : « Le sexisme dans l'espace public : c'est partout, tout le temps et sous toutes les formes ! », analyse des résultats obtenus dans le cadre de l'appel à témoignage sur le sexisme vécu dans l'espace public, pp.10, 12 18 (<https://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/etude-sexisme-web.pdf>).

Amnesty International dresse également un tableau suite à diverses enquêtes réalisées en Belgique :

- « 1 Belge sur 5 aura été victime d'un viol tel que défini par la loi belge ;
- 1 Belge sur 2 sera victime, au cours de sa vie, de violences sexuelles jugées graves... ;
- 1 femme belge sur 4 aura tendance à minimiser l'agression subie la percevant comme « acceptable » ou « compréhensible » ;
- 1 jeune sur 4 aura été victime de viol ;
- 1 victime de violence sexuelle sur 2 y aura été exposée avant ses 19 ans... ».

Les jeunes filles sont particulièrement ciblées :

- « Bea ERCOLINI (TPAMP) précise que 81% des jeunes filles entre 13 et 17 ans sont harcelées. Ce harcèlement... consiste en une large gamme de manifestations : environ ¾ des répondantes ont subi des bruits dégradants, 50% des injures verbales, 25% ont été agressées physiquement, 25% ont été confrontées à un exhibitionniste, 69% ont été suivies par un (des) homme(s) »<sup>42</sup> ;
- « Selon une enquête FRA menée auprès de 35 000 personnes, par peur d'être agressées physiquement ou sexuellement ou d'être harcelées..., 83% des femmes âgées entre 16 et 29 ans évitent soit de se retrouver seules dans certains endroits, soit de se rendre dans certaines rues ou quartiers, soit de se retrouver isolées avec une autre personne »<sup>43</sup> ;
- Selon un sondage de Plan international, « 91% des filles de 15 à 24 ans ont été victimes de harcèlement sexuel dans les lieux publics contre 28% des garçons »<sup>44</sup>.

### 3.2. Quelques chiffres sur le cyberharcèlement

Le harcèlement sexiste en ligne est une extension du harcèlement sexiste dans l'espace public réel. L'utilisation des réseaux sociaux permet aux agresseurs de développer une violence inouïe sur la victime car ils sont sous le couvert de l'anonymat (avatar). Parfois, ces agresseurs n'agissent pas seuls mais font partie d'une dynamique de meutes très organisées dont le but principal est d'exercer un harcèlement continu sur la victime de manière à la mettre à bout et à la forcer de se retirer. Les mécanismes utilisés sont similaires à ceux des groupes radicaux. « Ces violences en ligne sont donc un véritable miroir de notre société »<sup>45</sup>. « Les témoignages reçus ont permis de mettre en évidence qu'il s'agissait pratiquement toujours de menaces, commentaires dévalorisants ou insultes à caractère sexuel »<sup>46</sup>.

---

<sup>42</sup> CEFH, 7.03.18 : « Harcèlement dans l'espace public en Région Bruxelloise », midi du Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes de la Région de Bruxelles-Capitale, p.3 ([www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport\\_Conseil\\_7mars2018\\_FR.pdf](http://www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_Conseil_7mars2018_FR.pdf)).

<sup>43</sup> Le Soir +, 19.02.21 : « Harcèlement de rue : 80% des jeunes Européennes évitent certains lieux ou quartiers », (<https://plus/lesoir.be/356073/article/2021-02-19/harcèlement-de-rue-là-des-jeunes-europennes-évitent-certains-lieux-ou-quartiers>).

<sup>44</sup> RTBF.be, 17.08.20 : « Les femmes ne « consomment » pas l'espace public de la même manière que les hommes » ([https://www.rtb.be/info/societe/detail\\_les-femmes-ne-consomment-pas-l-espace-public-de-la-meme-maniere-que-les-hommes?id=10563458](https://www.rtb.be/info/societe/detail_les-femmes-ne-consomment-pas-l-espace-public-de-la-meme-maniere-que-les-hommes?id=10563458)).

<sup>45</sup> FPS, Analyse 2020 : « La lutte contre le harcèlement en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture », p. 7.

<sup>46</sup> FPS, Analyse 2020 : « La lutte contre le harcèlement en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture », p. 7.

Il existe plusieurs formes de harcèlement virtuel :

- « *Shame-sexting* : les images à caractère sexuel (souvent réalisées par la personne elle-même) sont partagées avec des tiers via les médias sociaux sans le consentement de la personne concernée ;
- *Grooming* : la sollicitation active et la séduction de mineures par des adultes par le biais d'internet et des réseaux sociaux, de chatrooms ou de webcams dans le but d'avoir des contacts à caractère sexuel ;
- *Revenge porn-shame-sexting* : la vengeance est le motif, souvent après une rupture de relation ;
- « *Doxing* : il est souvent utilisé pour faciliter le harcèlement autant en ligne qu'hors ligne : le but est de poster les photos ou vidéos accompagnées du nom de la victime ainsi que son adresse et de ses réseaux sociaux pour la retrouver. La victimisation s'étend donc rapidement et peut inclure autant des proches que des inconnus »<sup>47</sup> ;
- *Sextortion* : les images à connotation sexuelle obtenues (souvent sous de faux prétextes) sont utilisées comme moyen de chantage ;
- *Diffusion en ligne de la violence sexuelle* : des enregistrements ou des images d'actes sexuels forcés sont distribués en ligne à un public plus large ;
- *Envoi ou affichage non sollicité de messages sexuellement explicites en ligne* : il peut s'agir de commérages sexuels, de harcèlement ou d'intimidation »<sup>48</sup> ;
- « *Cyberstalking* : appels intempestifs ou encore des envois de fleurs ou de cadeaux constants, mettant la victime dans un état de peur où elle en viendrait à questionner sa sécurité ou celle de ses proches »<sup>49</sup> ;
- « *Bashing* » : forme de harcèlement visant à dénigrer collectivement la victime »<sup>50</sup>.

« Selon une étude d'Amnesty International conduite dans plusieurs pays, 1 femme sur 4 a vécu du cyberharcèlement et pour 6 d'entre elles, les auteurs étaient inconnus... simplement du fait qu'elles soient femmes ayant osé exprimer une opinion »<sup>51</sup>.

La virulence est énorme chez **les jeunes et les adolescent.e.s**, particulièrement touché.e.s par le cyberharcèlement « silencieux » qui prend également des formes variées :

- « *Flaming* : brefs échanges violents entre protagonistes, le plus souvent des messages composés d'insultes et propos vulgaires. On peut le retrouver plus particulièrement sur les réseaux sociaux ou messagerie instantanée ;
- *Harassment* : envois de messages violents et offensifs. Avec, cependant, un caractère plus répétitif que ce que l'on peut connaître avec le Flaming ;

---

<sup>47</sup> CVFE, 12.18 « revenge porn : critique d'un phénomène social et des mots pour le décrire », p. 7.

<sup>48</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.32 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>49</sup> CVFE, 12.19 : « Cyberviolences conjugales : quand les nouvelles technologies deviennent des outils de contrôle et d'agression », p.6

<sup>50</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », p.13.

<sup>51</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, pp.44-45 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EGALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EGALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf))

- *Dénigration : ensemble de ragots, rumeurs ou calomnies visant à nuire à la réputation de quelqu'un en le diffamant ou en le discréditant aux yeux de ses amis. Cette forme de cyberharcèlement a un moyen très spécifique appelé les « hate sites », qui sont des pages internet, Facebook ou encore même des sites internet entièrement construits pour détester une personne ;*
- *Impersonation ou masquerade : usurpation d'identité à des fins malveillantes, comme l'emprunt du pseudonyme d'une personne pour adresser des insultes à une autre, de façon à ce que la personne dont l'identité a été dérobée soit punie ;*
- *Outil ou trickery : divulgation d'informations intimes ou confidentielles, comme la transmission de photos sans l'accord de la personne concernée. Le sexting fait partie de cette forme de cyberharcèlement, celui-ci consiste à diffuser des photos à caractère sexuel ;*
- *Exclusion : forme d'ostracisme, une personne est volontairement mise à l'écart ;*
- *Cyberstalking : traque sur internet, avec la multiplication de messages insultants et/ou la diffusion de photos gênantes sans laisser un moment de répit à la victime. Cette forme regroupe beaucoup de caractéristiques d'autres formes de cyberharcèlement et est souvent utilisée à la suite d'une rupture amoureuse »<sup>52</sup>.*

Une enquête de la FRA (2014) menée auprès de 42 000 femmes a montré que « les femmes les plus jeunes (18-29 ans) courent 2 fois plus de risques d'être harcelées sur Internet que les femmes de 40 à 49 ans et trois fois plus que celle de 50 à 59 ans. 21% des femmes victimes de traque furtive ont subi cette violence pendant plus de 2 ans et 23% d'entre elles ont dû changer de n° de téléphone ou d'adresse électronique »<sup>53</sup>.

En 2015, le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes (centre Hubertine AUCLERCT) a commandité une vaste enquête sociologique sur le cybersexisme auprès de 1000 élèves de 12 à 15 ans : « il en ressort que les filles sont plus fréquemment victimes d'insultes sexistes, de rumeurs sur la réputation et de violences sexuelles tant en ligne qu'hors ligne :

- *2 fois plus de filles (4%) que de garçons (1,4%) sont concernées par les selfies « sous pression » ;*
- *16% des filles et 10% des garçons rapportent avoir reçu au moins un texto porno ou une photo les mettant mal à l'aise ou avoir reçu au moins une photo ou une vidéo porno ;*
- *Ce sont 20,6% des filles qui rapportent des moqueries ou insultes en ligne sur leur apparence physique, contre 13% des garçons et elles sont presque 2 fois plus nombreuses que les garçons à signaler avoir subi ces moqueries une à 2 fois »<sup>54</sup>.*

Vie féminine estime à « 20% [le nombre de] jeunes femmes [qui] disent avoir vécu au moins un cyberharcèlement d'ordre sexuel depuis l'âge de 15 ans »<sup>55</sup>.

Le cyberharcèlement est également fort répandu au niveau des **relations affectives** : Selon le CVFE, « dans une étude américaine datant de 2015, les chercheurs mettent par exemple en évidence qu'1 femme sur 6 a été victime de cyberstalking dans sa vie contre 1 homme sur 17.

<sup>52</sup> Cyberharcèlement des mineurs, 19.02.15 : « Les formes de cyberharcèlement »

(<https://cyberharcelementmineurstpe.wordpress.com/2015/02/19/a-les-formes-de-cyber-harcelement/>).

<sup>53</sup> CVFE, 11.14 : « Les tiers des femmes européennes a été victimes de violence physique ou sexuelle », pp.3-4.

<sup>54</sup> FPS, Analyse 2017 : « Adolescentes et nouvelles technologies : un cybersexisme qui crève l'écran », p.5.

<sup>55</sup> Vie féminine, 2018 : campagne « A la conquête de l'espace public ».



Au sein du couple, c'est 10,4% des répondantes américaines qui ont été victimes de cyberharcèlement contre 2,2% des hommes »<sup>56</sup>.

La crise sanitaire a encore aggravé le harcèlement sexiste : selon un communiqué de l'IEFH du 18 juin 2021, « en 2020, le nombre de plaintes pour discrimination de genre reçues par l'IEFH a augmenté de 9% par rapport à 2019... L'espace public est le deuxième domaine le plus représenté avec 15% des signalements. Parmi ceux-ci, on constate une augmentation importante des signalements pour harcèlement sexiste en ligne. Cette augmentation s'explique en partie par la nouvelle compétence de l'Institut concernant le revenge porn qui lui a été attribuée par la loi du 4 mai 2020 visant à combattre la diffusion non consentie d'images et d'enregistrements à caractère sexuel. Le nombre de signalements pour harcèlement sexiste de rue a, lui, doublé par rapport à 2019 »<sup>57</sup>.

**Le monde des jeux vidéo en ligne multi-joueurs** est également très rude envers les femmes car cette niche a d'abord été investie par les hommes : dès 2013, en France, la blogueuse Mar\_Land dénonçait l'ambiance sexiste permanente au sein de la communauté elle-même. « Aux Etats-Unis, la blogueuse Anita SARKEESIAN, auteure du blog et de la chaîne You Tube « Feminist Frequency », analyse les stéréotypes de genre dans les jeux vidéo d'un œil sociologique. Elle identifie un lien entre les stéréotypes de genre maintenus par l'industrie du jeu vidéo et les cyberviolences sexistes. Suite à ces publications, Mar\_Land et Anita SARKEESIAN subissent une campagne de harcèlement massif conduisant cette dernière, croulant sous les menaces de mort, à devoir être escortée par la police à tous ses déplacements... Le féminisme de ces actrices de la vie internautes serait une forme de fascisme aux yeux de leurs opposant.e.s (féminazi) »<sup>58</sup>.

Dans ce monde, 45,33% des hommes contre 16,66% des femmes subissent des insultes. Par contre, « les femmes qui témoignent avoir dû faire face à des insultes et propos sexistes sont proportionnellement 10 fois plus nombreuses que les hommes. Le *bashing* et le harcèlement prolongé sur d'autres plateformes (comme Facebook ou Skype par exemple) sont beaucoup plus remarqués et subis par les femmes... Même si les hommes sont régulièrement victimes de propos violents et de menaces, ils ne reçoivent pas de propos méprisants en raison de leur genre, excepté dans le cas où ils sont représentés par des personnages et des pseudonymes féminins. Les femmes et les hommes choisissant un pseudonyme ou un personnage de sexe féminin sont les seul.e.s à être confronté.e.s aux propos sexistes leur indiquant qu'ils/elles ne sont pas les bienvenu.e.s et à des propos sexuels. [Il arrive parfois que les agressions virtuelles se poursuivent en passage à l'acte : si les hommes subissent exclusivement des piratages sur leur compte ou dans leur ordinateur], « les femmes sont près de 43% à avoir vu leurs informations personnelles diffusées via le net par leur agresseurs (photos, adresse du domicile ou du lieu de travail, numéro de téléphone, informations sur leur vie privée).

Les intrusions dans la vie privée des femmes sont également régulières, avec 28,56% des joueuses interrogées (prise de contact avec la victime soit par téléphone, soit en lui rendant visite et se soldant parfois par des agressions verbales (14%)) »<sup>59</sup>.

---

<sup>56</sup> CVFE, 12.19 : « Cyberviolences conjugales : quand les nouvelles technologies deviennent des outils de contrôle et d'agression », pp.5-6.

<sup>57</sup> News.belgium, 18.06.21 : « Hausse de 9% des plaintes pour discrimination de genre en 2020 » (<https://news.belgium.be/fr/hausse-de-9-des-plaintes-pour-discrimination-de-genre-en-2020>).

<sup>58</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », p.10.

<sup>59</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », pp.13, 14, 16, 17.

### 3.3. Non-reconnaissance de la parole des femmes

Tant dans l'espace public réel que dans l'espace public virtuel, certaines victimes ont témoigné qu'elles ne sont pas prises au sérieux quand elles osent en parler à leur entourage, lorsqu'elles font des signalements ou lorsqu'elles vont déposer plainte à la police et tout au long de la procédure. « *Delphine MEILLET, avocate française spécialisée dans la cybercriminalité, explique que « l'expérience prouve que les services de police ne sont pas formés au cyberharcèlement »*<sup>60</sup>.

Dans le cas des jeux vidéo, « *les femmes ne sont pas satisfaites des résultats de leur réaction dans 50% des cas et, comme les près de 17% d'hommes non-satisfaits, elles dénoncent souvent que, même si la situation a été réglée, cela n'empêche pas le joueur toxique de recommencer avec d'autres* »<sup>61</sup>. Souvent, elles s'entendent dire que si elles veulent être tranquilles, il suffit de se déconnecter des réseaux sociaux... Une blogueuse (Victoria) est arrivée à la conclusion qu'elle a fini par « *être perçue comme une emmerdeuse de service qui ose se lever contre quelque chose de perçu comme « normal »* »<sup>62</sup>. Ces constats sont tout à fait transposables dans le monde réel....

### 3.4. Profils des victimes

Les groupes « cibles » identifiés dans la littérature scientifique sont :

- « *Les habitantes des zones métropolitaines (JASPARD et al., 2003 ; LENTON et al., 1999) ;*
- *Les femmes célibataires (DANG-VU & LE JEANNIC, 2011 ; LENTON et al., 1999) ;*
- *Les femmes au chômage ou vivant en milieu urbain dégradé (DANG-VU & LE JEANNIC, 2011) ;*
- *Les femmes racisées (BOUWMAN, 1993, KEARL, 2014) ;*
- *Les activistes féministes (HOLLAND & CORTINA, 2013) ;*
- *Les femmes qui habitent la rue (KOEHLMOOS et al., 2009) ;*
- *Les femmes travaillant dans la prostitution de rue (ARMSTRONG, 2015) »*<sup>63</sup>.

Il est dès lors indispensable d'examiner le harcèlement sexiste dans l'espace public dans une perspective intersectionnelle car il s'agit d'un problème pour toutes les femmes.

Bien sûr, les hommes cis-genres peuvent également être la cible de harcèlement sexiste étant abordés dans la plupart des cas par des hommes ou parfois sujets à la drague ou aux compliments de la part d'une femme.

Dans ce dernier cas, « *ils se disent plutôt flattés ou indifférents (COUSTERE, 2014) ... Néanmoins, ce type de harcèlement sexiste est considéré plus grave devant la loi, car mettant en abîme l'identité hétérosexuelle de la cible, que les mêmes actes envers les femmes... [Les hommes qui semblent le plus en souffrir sont] « les hommes gays, bisexuels et trans\*, et parmi eux, encore ceux qui affichent des marqueurs vestimentaires ou ornementaux « féminins ».*

---

<sup>60</sup> Femmes plurielles, 19.12.17 : « Un cybersexisme qui crève l'écran » (<https://www.femmes-plurielles.be/un-cybersexisme-qui-creve-lecran/>).

<sup>61</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », p.23.

<sup>62</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », p.15.

<sup>63</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.20.



*[On peut donc conclure que] le harcèlement sexiste dans l'espace public a clairement une fonction de rappel à « l'ordre de genre »... »<sup>64</sup>.*

### **3.5. Profils des auteurs**

*« En Belgique, dans 48% des cas, il s'agit d'un homme individuel, suivi par 13% de harceleurs adolescents et de 9% de groupes d'hommes. La tentation est forte de « culturaliser » le harcèlement en visant des populations d'origine non belge. Il s'avère que les harceleurs « ont tous les âges, viennent de toutes les classes sociales, [sont de toutes couleurs de peau, de toutes les cultures et de tous les milieux <sup>65</sup>], même si leurs stratégies de harcèlement peuvent différer. Cependant, il semble que les hommes jeunes sont surreprésentés parmi les harceleurs, peut-être parce qu'ils investissent de manière plus fréquente l'espace public que les hommes plus âgés. Les femmes peuvent aussi être harceleuses dans l'espace public, mais il semble qu'elles se limitent au harcèlement LGBTophobe ou raciste, mais ne rappellent pas les normes de genre ».<sup>66</sup>*

Une expérience menée par M. CORNELIS <sup>67</sup>a montré que dès la fin des années primaires (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>), la perception de la violence est déjà fort différente entre les filles et les garçons. Lorsqu'il a montré des images de 2 personnes se disputant selon une gradation dans la violence, aucun des 2 groupes n'a réagi au niveau des violences verbales, les filles se sont arrêtées aux violences physiques et les garçons ont demandé de regarder le meurtre. Selon le psychopédagogue, M. HUMBEECK<sup>68</sup>, les réseaux sociaux doivent être considérés comme un « outil de prestige social » lançant continuellement des défis à qui pourra regarder les images les plus insoutenables. Le but de ces défis est d'avoir le plus de « like » possibles pour gagner en prestige. Il n'est dès lors pas étonnant de constater les dégâts dès l'adolescence et l'entrée à l'âge adulte.

Une autre étude menée par RAIBAUD et AYRAL analysent « comment les insultes, les blagues, le harcèlement, les violences morales ou physiques observées à l'école, dans les loisirs et plus tard dans la ville ou au travail ont une fonction systémique de ségrégation et de hiérarchisation des sexes au profit des hommes hétérosexuels dominants »<sup>69</sup>.

---

<sup>64</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.20.

<sup>65</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.31 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_0.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_0.pdf)) et Femmes plurielles, 30.07.19 : « Le harcèlement dans l'espace public, une forme de violences qui nous concerne tout.te.s », p. 2 (<https://www.femmes-plurielles.be/le-harcelement-dans-lespace-public-une-forme-de-violences-qui-nous-concerne-tou-te-s/>).

<sup>66</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », pp. 20-21.

<sup>67</sup> QR, 12.05.21 « Cyberharcèlement envers les femmes, un mal incontrôlable ? », intervention de M. LILLIAN CORNELIS, professeur dans les médias à Anderlecht.

<sup>68</sup> QR, 12.05.21 « Cyberharcèlement envers les femmes, un mal incontrôlable ? », intervention de M. Bruno HUMBEECK, psychopédagogue.

<sup>69</sup> Femmes plurielles, 18.09.18 : « Les conséquences de l'entre-soi masculin dans nos villes », p.5 (<https://www.femmes-plurielles.be/les-consequences-de-lentre-soi-masculin-dans-nos-villes/>).

Certains de ces harceleurs, entraînés par les valeurs que la société actuelle prône, à savoir « *l'épanouissement personnel, la performance et le bonheur absolu... et cela passe par une sexualité jouissive* »<sup>70</sup>, sont souvent confrontés à des situations d'échec. Ayant perdu leur confiance en eux et étant perdus socialement, ils sont en recherche de justification de leurs comportements pour les normaliser et d'un renforcement positif par les pairs. Les communautés « Incels » (communauté de la séduction), construites essentiellement sur internet, permettent de répondre aux besoins « *de nouveaux repères, de codes extrêmement clairs et d'un solide sentiment d'appartenance à un groupe* »<sup>71</sup>. « *Son nom, son jargon, ses conseils de tout type ou encore sa kyrielle de conventions à suivre, posent des balises fortes et précises en permanence. ... [Ces communautés leur promettent] de (re)trouver leur place d'homme... en leur offrant donc le sésame pour une masculinité rêvée et une virilité affirmée qui leur permettra de réussir à séduire le type de femmes qu'ils convoitent...* »<sup>72</sup> « *Ils s'estiment dès lors en droit d'avoir des relations sexuelles avec de femmes. [Et si cela ne marche pas], cette communauté répand quotidiennement des propos haineux appelant la vengeance des incels dont le célibat non-choisi serait l'unique fait des femmes* »<sup>73</sup>, « *allant d'un déferlement d'injures sexistes et d'appels au viol jusqu'à parfois les pousser au suicide... Laisser des commentaires sert de renforcement de « gratification instantanée » puisque la majorité est encourageante : l'utilisateur est applaudi, soutenu, et surtout, la victime est dénigrée, humiliée, persécutée* »<sup>74</sup>.

« *Lorsqu'ils quittent l'écran, les incels s'entraînent sur le terrain (pick up artist) [avec techniques s'appuyant sur des clichés du sexisme ordinaire et flirtent avec le harcèlement de rue]*<sup>75</sup> : « *la rue devient alors le plateau de jeu de leur game, leur drague lourde qui les aiderait à séduire les femmes* »<sup>76</sup>.

Cependant, « *alors qu'ils affirment que tout le monde est sur un pied d'égalité, force est de constater que le fonctionnement de la communauté de la séduction reste fondé sur ces rapports de pouvoir entre eux. Chez les incels, se comparer entre hommes pousse à faire « toujours plus », « toujours mieux », à tenter d'atteindre l'inaccessible étoile : devenir le mâle alpha. Cette compétition malsaine apporte son lot de dérives : ceux qui ont un certain charisme... manipuleront sans difficulté les plus faibles et les inciteront à suivre les injonctions toxiques de la Communauté...* »<sup>77</sup>.

---

<sup>70</sup> FPS, analyse 2018 : « Masculinisme 2.0 – Quand les « célibataires involontaires » prennent les femmes pour cible », p.7.

<sup>71</sup> FPS, analyse 2018 : « Masculinisme 2.0 – Quand les « célibataires involontaires » prennent les femmes pour cible », p.8.

<sup>72</sup> Femmes plurielles, 18.02.19 : « « Pick up artist » : se faire draguer en rue, t'appelles ça de l'art ? », p.2 (<https://www.femmes-plurielles.be/pick-up-artist-se-faire-draguer-en-rue-tappelles-ca-de-lart/>).

<sup>73</sup> FPS, analyse 2018 : « Masculinisme 2.0 – Quand les « célibataires involontaires » prennent les femmes pour cible », pp.3, 4, 7. et Femmes plurielles, 18.02.19 : « « Pick up artist » : se faire draguer en rue, t'appelles ça de l'art ? », p.2 (<https://www.femmes-plurielles.be/pick-up-artist-se-faire-draguer-en-rue-tappelles-ca-de-lart/>).

<sup>74</sup> CVFE, 12.18 : « Revenge porn : critique d'un phénomène social et des mots pour le décrire », p. 6.

<sup>75</sup> Femmes plurielles, 18.02.19 : « « Pick up artist » : se faire draguer en rue, t'appelles ça de l'art ? », pp.3-4 (<https://www.femmes-plurielles.be/pick-up-artist-se-faire-draguer-en-rue-tappelles-ca-de-lart/>).

<sup>76</sup> FPS, analyse 2018 : « Masculinisme 2.0 – Quand les « célibataires involontaires » prennent les femmes pour cible », pp.3, 4, 7. et Femmes plurielles, 18.02.19 : « « Pick up artist » : se faire draguer en rue, t'appelles ça de l'art ? », p.2 (<https://www.femmes-plurielles.be/pick-up-artist-se-faire-draguer-en-rue-tappelles-ca-de-lart/>).

<sup>77</sup> Femmes plurielles, 18.02.19 : « « Pick up artist » : se faire draguer en rue, t'appelles ça de l'art ? », pp.3-4 (<https://www.femmes-plurielles.be/pick-up-artist-se-faire-draguer-en-rue-tappelles-ca-de-lart/>).

D'autres sources parlent d'hommes blancs à profil pathologique divers (pervers narcissiques, sadiques...), frustrés, ayant un ego surdimensionné, appartenant souvent à la mouvance d'extrême droite ou des gameurs. Ils peuvent agir seuls ou en « meutes », construites progressivement à partir d'un cluster qui fonctionne sur base de mécanismes de radicalisation.<sup>78</sup> Leur idéologie «  *vise clairement une catégorie spécifique de la population et a pour objectif de terroriser, de maintenir un ordre social patriarcal »* ». <sup>79</sup> Quoiqu'il en soit, «  *il convient d'éviter ces stéréotypes qui renforcent les inégalités classistes et racistes et rendent invisibles le harcèlement sexiste commis par des hommes »* <sup>80</sup> exerçant un abus de pouvoir.

Cet abus de pouvoir est malheureusement enraciné profondément dans notre subconscient : «  *GARDNER (1995) note que, dans ses centaines d'interviews, 90% des hommes disent ne pas harceler, mais que tous concèdent après un certain temps d'interview d'avoir un comportement qui fait partie du continuum du harcèlement sexiste.... peut-être qu'ils ne sont pas conscients que ce type de comportement constitue du harcèlement ou qu'ils se sentent légitimes d'importuner et d'évaluer des femmes, mais le fait est que plus d'hommes qu'on ne le croit développent à un moment ou un autre des comportements harcelants »* <sup>81</sup>.

Après avoir interviewé 60 hommes dans 4 villes (Berlin, Vienne, Rome, Los Angeles), les sociologues féministes BENARD et SCHLAFFER (1984, 1986) ont présenté les résultats suivants <sup>82</sup>:

- «  *Tous étaient unanimes pour dire que leur comportement n'était pas bien grave et ne dérangeait pas vraiment les femmes ;*
- *15% disaient explicitement que leur intention était de mettre leurs cibles en colère ou de les humilier ;*
- *Une autre minorité a la ferme conviction que les femmes aiment ce type d'attention et qu'ils sont une sorte de bienfaiteurs ;*
- *Un sur 5 hommes indiquait avoir ce type de comportement uniquement quand il est accompagné par des amis ».*

Depuis la crise sanitaire, la Police fédérale a constaté un fait interpellant au niveau de ses statistiques policières de criminalité sur Bruxelles : « **100% des violences sexuelles rapportées aux autorités bruxelloises durant la première vague de la crise ont été commises par des hommes.** Il conviendra de creuser cette problématique qui ne peut être mise en lien avec de prétendues «  *pulsions sexuelles masculines incontrôlables »*, la littérature scientifique en psychocriminologie relative à la délinquance sexuelle étant claire à cet égard : «  *l'acte sexuel met en cause d'autres enjeux que la gratification sexuelle et [répond] à des motivations telles que la colère, le pouvoir et le sadisme. Le but de l'agresseur serait de posséder un contrôle entier, de prendre le pouvoir et de dominer sa victime...*

---

<sup>78</sup> QR- le Débat, 12.05.21 « Cyberharcèlement envers les femmes, un mal incontrôlable ? ».

<sup>79</sup> FPS, analyse 2018 : « Masculinisme 2.0 – Quand les « célibataires involontaires » prennent les femmes pour cible », p.8.

<sup>80</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.21.

<sup>81</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.21.

<sup>82</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.22.

*Dans les cas d'assaut brutal, le but est de blesser, dégrader et détruire la victime... le viol apparaît comme un test de leur compétence sexuelle et une réassurance de leur virilité (vécue comme défaillante) par les sentiments de domination et de supériorité* »<sup>83</sup>. Dès lors, **la statistique nous impose à ne pas employer l'écriture inclusive pour ce mot « auteur ».**

Actuellement, la législation est lacunaire en ce qui concerne le contrôle et la sanction des auteurs, ce qui leur permet d'agir en toute impunité.

### **3.6. Le cas des adolescents et des adolescentes**

Les adolescents et adolescentes sont baignés.e.s dans ces nouvelles technologies depuis leur plus jeune âge. Ces « digital natives » sont directement confronté.e.s aux réalités du monde virtuel. Ces technologies les accompagnent « *dans le processus de construction identitaire en leur offrant des espaces soustraits au regard des parents (logique de distanciation) et fréquentés exclusivement par leurs pairs (logique d'affiliation)* »<sup>84</sup>. [Elles] « *offrent un terrain de jeu aux adolescent.e.s en pleine interrogation sur leur place dans la société, leurs attirances amoureuses et l'évolution de leur corps. Ils/elles peuvent y trouver une forme d'intimité et de réconfort par rapport à ces questionnements...Leurs publications et comportements sur les réseaux sociaux obéissent à des règles implicites spécifiques, mais bien établies* »<sup>85</sup> : clichés flatteurs, langage sms, insultes amicales, récoltes de « likes » et de commentaires positifs, tout ce qui peut les aider à se sentir acceptés et intégrés au sein de la communauté adolescente<sup>86</sup>. Cependant, ils/elles ne sont pas toujours conscient.e.s des conséquences de leurs comportements virtuels.

Les adolescentes étant baignées dans l'idée que leur corps est une forme de pouvoir à utiliser pour séduire, elles envoient facilement des photos dénudées pour entretenir un jeu de séduction. Cependant, ces mêmes photos peuvent se retourner contre elles en cas de divulgation non consentie des clichés intimes. S'ensuit alors très souvent la spirale infernale du harcèlement en présentiel et online...

Les adolescents ne sont pas mieux nantis car ils sont vulnérables par rapport à tout ce qui se passe sur les réseaux sociaux. Par exemple, « *sur Youtube, il existe des vidéos, voire des profils entiers d'utilisateurs, incitant à la haine envers des groupes d'individus particuliers (les femmes, les roux, les étrangers, etc). Adopter un comportement violent et sexiste en ligne est facilité par la perte de proximité, la perte du visage de l'Autre, masqué par l'écran... La mise à distance peut dissoudre le sens des responsabilités* »<sup>87</sup>. L'auteur a cette sensation « *que ce n'est pas « réel » et qu'il ne peut donc pas être sanctionné* »<sup>88</sup>.

---

<sup>83</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, pp.48 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EGALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EGALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>84</sup> FPS, Analyse 2017 : « Adolescentes et nouvelles technologies : un cybersexisme qui crève l'écran », p.2.

<sup>85</sup> Femmes plurielles, 19.12.17 : « Un cybersexisme qui crève l'écran » (<https://www.femmes-plurielles.be/un-cybersexisme-qui-creve-lecran/>).

<sup>86</sup> FPS, Analyse 2017 : « Adolescentes et nouvelles technologies : un cybersexisme qui crève l'écran », p.2.

<sup>87</sup> FPS, Analyse 2017 : « Adolescentes et nouvelles technologies : un cybersexisme qui crève l'écran », p.3

<sup>88</sup> FPS, Analyse 2020 : « La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture », p.7.

« La crise sanitaire n'a fait que renforcer cette tendance : un sondage réalisé en 2020 par AXA Partners révèle qu'1 parent sur 5 en Belgique juge que son enfant est victime de cyberharcèlement. En 2019, moins de 5% des sondés répondaient par l'affirmative... Il est difficile pour les adolescents et les jeunes d'éviter de recourir à internet...

Les réseaux sociaux jouent un rôle d'amplificateur, d'autant plus que la pandémie a fortement accru le recours à ces plateformes d'échange... « Cette dépendance inédite [fait que] la personne harcelée se retrouve devant un choix délicat : supporter l'agressivité en ligne ou perdre ses copains », juge Jean-Yves HAYEZ. Souvent, elle fait le premier choix par peur de représailles dans la vie réelle »<sup>89</sup>.

### **3.7. Impacts de ces violences sur les victimes**

« Ces attaques sont destructrices et humiliantes car elles visent l'intégrité des femmes précisément parce qu'elles sont femmes. Par ailleurs, elles perpétuent la culture du viol en minimisant et banalisant les insultes sexistes comme si cela faisait partie d'une vague de violence normalisée et légitime en ligne. Or, cette forme de harcèlement n'a d'autre but que de contrôler la place des femmes dans l'espace public ... et renvoie en réalité les femmes à leur « première condition » : hors de la sphère publique [qu'elle soit numérique ou réelle] »<sup>90</sup>.

Ces violences sont d'autant plus lourdes à supporter dans le monde virtuel car « les nouvelles technologies entraînent une revictimisation constante. Les images peuvent être rediffusées à l'infini ou bien ressortir des années après puisqu'une fois mises en ligne, elles ne disparaissent pas d'internet. Elles peuvent se retrouver sur plusieurs sites ou avoir été montrées à plusieurs personnes sans jamais que la victime ne soit au courant »<sup>91</sup>.

Face à ce milieu hostile, nommé par KISSLING, « **environnement de terrorisme sexuel** »<sup>92</sup>, « le sentiment d'insécurité entraîne des conséquences négatives, du stress psychique aux stratégies d'évitement (de certains lieux, heures, situations) jusqu'au repli sur soi et l'isolement »<sup>93</sup>. « 95% des répondantes déclarent avoir ressenti des émotions qui les affaiblissent ou les culpabilisent (victim blaming). « Cet impact émotionnel sera encore multiplié si la cible a déjà été victime de violence auparavant ; le harcèlement risque alors de lui rappeler sa victimisation, de déclencher des symptômes de l'état du stress post-traumatique et de l'empêcher de surmonter les séquelles de l'agression »<sup>94</sup>. L'indifférence sociale, le manque de réponse politique à « cette discrimination considérée comme tolérée auprès des hommes et intériorisée auprès des femmes »<sup>95</sup> et le manque d'encadrement induisent un silence forcé.

---

<sup>89</sup> Le Soir, 12.02.21 : « La crise sanitaire accélère le cyberharcèlement ».

<sup>90</sup> FPS, Analyse 2020 : « La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture numérique », p.7.

<sup>91</sup> CVFE, 12.18 : « Revenge porn : critique d'un phénomène social et des mots pour le décrire », p.15.

<sup>92</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.23.

<sup>93</sup> CHAUMONT ET ZEILINGER, 2012 : « Espace public, genre et sentiment d'insécurité », GARANCE, p.4

<sup>94</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.23.

<sup>95</sup> CEFH, 7.03.18 : « Harcèlement dans l'espace public en Région Bruxelloise », midi du Conseil de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes de la Région de Bruxelles-Capitale, p.4 ([www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport\\_Conseil\\_7mars2018\\_FR.pdf](http://www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_Conseil_7mars2018_FR.pdf)).

Pour se protéger, nombreuses sont celles qui ont opté pour des **stratégies d'évitement physique**, comme par exemple, ne plus porter un type de vêtements quand elles se rendent dans certaines rues ou utilisent certains modes de transport en commun, modifier son itinéraire pour éviter une rue ou un quartier, en favorisant les lieux fréquentés ou tout simplement éviter de se promener seule dans la rue la nuit ou pendant les périodes sombres de l'hiver. « *Ces comportements d'évitement ne sont pas forcément efficaces : en effet, éviter une rue fort fréquentée n'exclut pas le risque de croiser un harceleur dans la ruelle d'à côté* »<sup>96</sup>.

A ces stratégies d'évitement physique s'ajoutent des **stratégies d'évitement psychologique** : la « *volonté de « passer inaperçue* », de « *faire profil bas* » pour ne pas se faire remarquer, éviter le regard masculin, comme s'il s'agissait là d'une sorte « *d'invitation à un contact non voulu* », traverser l'espace public le plus rapidement possible (*passing by*) »<sup>97</sup>, vivre en retrait, éviter les activités sociales, s'auto-censurer, utiliser des pseudos ou encore se retirer des réseaux sociaux...

Ici aussi, citons quelques chiffres :

- Le Moniteur de sécurité mentionne que « *22,9% [des femmes versus 8,62% pour les hommes] ne sortent jamais ou rarement après la tombée de la nuit, 14% évitent de se rendre à certains endroits de leur quartier (hommes : 7,8%) et 9,3% ne prennent pas ou rarement les transports en commun (hommes 5,1%). Des pourcentages faibles, mais non-négligeables des cibles ont arrêté une activité sportive ou de loisir à l'extérieur (surtout les personnes LGBTQI), ont quitté un travail ou ont déménagé à cause du harcèlement sexiste... En tant que groupe social, les femmes sont poussées à se mettre sous la protection et la domination d'hommes pour être en sécurité d'autres hommes, ce que GRIFFIN appelle le « racket mâle de la protection » »<sup>98</sup> ;*
- Selon le SPF-Intérieur, « *46% des femmes wallonnes ne veulent pas aller au centre-ville la nuit, contre 18% des hommes wallons... cette différence étant liée à la menace de violence sexuelle* »<sup>99</sup> ;
- Les FPS citent des résultats de diverses études : « *1 femme sur 5 dit avoir fermé son compte en ligne pour se protéger. Dans une étude américaine, 41% des femmes entre 15 et 29 ans qui n'ont pas été victimes de harcèlement sexiste en ligne rapportent s'autocensurer en ligne par peur de devenir la cible de harcèlement en ligne* »<sup>100</sup>.
- « *[Selon une étude d'Amnesty International conduite dans plusieurs pays], il apparaît que pour 1 femme sur 3, ce cyberharcèlement est venu les brider dans l'exercice même de leur liberté d'expression en les contraignant à ne plus publier leurs opinions.*

---

<sup>96</sup> Femmes plurielles, 22.05.17 : « Le harcèlement de rue ? Connais pas », p.2

(<https://www.femmes.plurielles.be/le-harcelement-de-rue-connais-pas/>).

<sup>97</sup> FPS, analyse 2019 : « Sexiste, l'espace public ? Les marches exploratoires : un outil d'émancipation et de revendications », p.5

<sup>98</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », pp.22-23.

<sup>99</sup> PF-Intérieur, 06.20 : guide « Égalité des genres dans l'espace public », p.29

([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>100</sup> FPS, Analyse2020 : « La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture numérique », p.9.



*Outre l'impact délétère sur leur santé psychologique (stress aigu, angoisses, crises de panique) et physique (6 à 7 femmes ayant développé des troubles du sommeil), une part de ces femmes confient avoir peur pour son intégrité physique et celle de sa famille, les menaces de mort et de viol étant assez courantes dans le cybersexisme tout comme leur articulation avec le racisme, l'homophobie ou encore la transphobie (6 femmes sur 10 sont concernées)<sup>101</sup>.*

Les adolescent.e.s sont particulièrement vulnérables face à ce fléau car ils/elles ont honte, perdent leur estime d'eux/elles-mêmes, n'osent pas en parler pour éviter les représailles sur lui/elle et sur leurs proches, mais aussi une réaction inappropriée de leurs proches. Cette réalité explique pourquoi bon nombre de proches témoignent qu'ils n'étaient pas conscients du harcèlement que subissait l'enfant, ni du risque de drame qui pouvait s'ensuivre. En effet, les adolescentes « se voient confrontées à des injonctions contradictoires et cherchent à trouver un équilibre souvent précaire entre leur souhait d'atteindre un statut sexuel qui signale l'âge adulte et l'indépendance, et de l'autre côté le risque d'entacher leur réputation... Elles ne questionnent pas ce slut shaming qui limite leur capacité d'action et leur fait accepter leur position subalterne dans un système hétérosexiste »<sup>102</sup>. Pour peu qu'elles ne correspondent pas aux normes de beauté, les adolescentes ont également honte de leur propre corps et cette auto-objectivation peut conduire à une véritable « aliénation corporelle », ce qui constitue un risque pour la dépression et les troubles alimentaires »<sup>103</sup>. Les adolescents ne sont pas épargnés. Ils peuvent également être harcelés s'ils sont trop faibles ou ne répondent pas aux normes de virilité ou de beauté imposées par leurs pairs.

Tant les adolescentes que les adolescents peuvent subir « une baisse de productivité à l'école/au travail et on observe un absentéisme chez les jeunes »<sup>104</sup>. Se sentant complètement piégé.e.s par le cyberharcèlement et ne voyant aucune solution qui pourrait les aider à sortir de ce cercle infernal, ils/elles sont parfois poussé.e.s à commettre l'irréparable et ce, .... en quelques jours.

Bien que nous n'ayons pas encore assez de recul pour tirer des conclusions fermes quant à l'impact de la crise de la COVID-19 sur le harcèlement sexiste dans l'espace public et sur le cyberharcèlement, force est de constater que « de nombreuses femmes ont signalé qu'en l'absence de témoins dans l'espace public, leurs rares sorties étaient d'autant plus fréquemment ponctuées de regards insistants, de sifflements voire insultes. [En ce qui concerne le numérique (réseaux sociaux et internet)], « l'augmentation de l'audience et de la propagation d'images ont entraîné une explosion des cas de harcèlement en ligne, et plus particulièrement de « revenge porn » ... souvent alimentées par de multiples commentaires malveillants...

---

<sup>101</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, pp.44-45 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EGALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EGALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>102</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.19.

<sup>103</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.23.

<sup>104</sup> PF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.32 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

[Ces stratégies d'évitement limitent la liberté, la mobilité, l'autonomie et la participation des femmes dans l'espace public, ce qui, comme l'indique la Convention d'Istanbul, constitue] une violation de leurs droits humains et une forme extrême de discrimination »<sup>105</sup>.

« Comme la diversité des populations dans l'espace public est un facteur protecteur contre le sentiment d'insécurité, une spirale négative risque de s'installer qui augmente le sentiment d'insécurité, l'exclusion des femmes de l'espace public »<sup>106</sup> « et renforce le système patriarcal de notre société »<sup>107</sup>.

Enfin, l'exclusion des femmes dans l'espace public numérique « renforce la fracture numérique déjà existante. En 2019, en Belgique, 61% des personnes à l'écart du monde numérique sont des femmes »<sup>108</sup>. « L'Etat, en tant que garant de ces droits, a donc un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre ces violences via, comme le préconise la Convention, la prévention, la protection des victimes, la poursuite des auteurs et l'adoption de politiques intégrées »<sup>109</sup>.

### **3.8. Question de la modération des réseaux sociaux**

« Alors que des réseaux sociaux comme Facebook, Instagram ou Twitter revendiquent user de politiques de modérations performantes, on se rend compte que ces plateformes ne remplissent pas pleinement leur rôle... il n'existe pas de réel suivi et on observe régulièrement que bon nombre de comptes signalés à plusieurs reprises sont toujours bel et bien actifs ou que la crédibilité des signalements est laissée à l'appréciation du/de la modérateur.trice... une modération qui ne protège donc pas les femmes et qui permet aux auteurs d'opérer en toute impunité »<sup>110</sup>.

« Les modérateurs, garants du bon déroulement des conversations en ligne, sont souvent trop peu nombreux et parfois trop laxistes pour garantir la « cyberpaix ». Ce faible contrôle laisse donc l'opportunité aux auteurs de propos insultants de se dédouaner en affirmant que « c'est à prendre au 100<sup>ème</sup> degré... » »<sup>111</sup>.

Or selon M. MAES<sup>112</sup>, « les réseaux sociaux ne sont pas pressés d'agir sur les messages haineux car ils permettent de capter un plus grand nombre d'internautes. C'est l'essence même du modèle économique de Facebook (et des autres). Tant que ce modèle fonctionne, il n'y aura pas de grand risque d'effondrement de plateformes » .... La conclusion donnée dans ce débat par le journaliste Sacha DAOUT donne froid au dos : « La puissance des multinationales prévaut sur la sécurité des femmes victimes des réseaux sociaux ».

---

<sup>105</sup>FPS, analyse 2019 : « Sexiste, l'espace public ? Les marches exploratoires : un outil d'émancipation et de revendications », pp.5-6.

<sup>106</sup> CHAUMONT ET ZEILINGER, 2012 : « Espace public, genre et sentiment d'insécurité », GARANCE, p.4.

<sup>107</sup> FPS, Analyse2020 : « La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture numérique », p7.

<sup>108</sup> FPS, Analyse2020 : « La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture », p.3.

<sup>109</sup> FPS, Analyse 2020 : « Covid-19 et violences faites aux femmes : quels impacts ? », p.6.

<sup>110</sup> FPS, Analyse 2020 : « La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture numérique », p.8.

<sup>111</sup> Femmes plurielles, 19.12.17 : « Un cybersexisme qui creve l'écran » (<https://www.femmes-plurielles.be/un-cybersexisme-qui-creve-lecran/>).

<sup>112</sup> QR – Le Débat, 12.05.21 « Cyberharcèlement envers les femmes, un mal incontrôlable ? », intervention de M. Renaud MAES, professeur-sociologue de l'Université Saint Louis.



### 3.9. Question de la responsabilité des entreprises des jeux vidéo

Les grands événements, nommés « conventions »<sup>113</sup> sont aussi un lieu où baignent le sexisme. Pendant ces événements, « des hôtesse.s présentent des produits et des joueuses démontrent leurs talents de « cosplay »<sup>114</sup>, celles-ci se plaignent régulièrement d'attouchements de la part de certains visiteurs. L'industrie n'hésite pas à sexualiser les tenues de ses hôtesse.s et les cosplayeuses, quant à elles, représentent parfois des personnes créées par l'industrie du jeu vidéo et sont donc régulièrement hyper-sexualisées »<sup>115</sup>. Bien que les organisateurs rappellent aux participants que « *Cosplay is not consent* », il semble que cela ait peu d'effets.

« Les joueuses et joueurs se plaignent de manière répétée du manque de réactivité des équipes de modération engagées par les sociétés de jeux vidéo. La plupart des joueurs et joueuses ne prendraient même plus la peine de dénoncer un comportement toxique, les sanctions ne venant jamais ou étant insuffisantes... »<sup>116</sup>.

Enfin, la conception des jeux vidéo est en elle-même fortement sexiste, notamment sur plusieurs aspects :

- **Présence des femmes dans les jeux :** « En 2002, des chercheurs mettaient en évidence ... que sur les 597 personnages des 47 jeux sélectionnés aléatoirement, seuls 82 personnages étaient des personnages féminins »<sup>117</sup> ;
- **Représentation de la femme dans les jeux :** « Elles tiennent régulièrement des rôles seconds, de demoiselle en détresse servant de récompense au héros masculin et, quand ce n'est pas le cas, elles sont représentées avec un corps « idéal » mis en valeur par des tenues hypersexualisées. De quoi maintenir en place les stéréotypes de genre définissant la femme comme un être inférieur et faible ... et femmes objet sexuel »<sup>118</sup> ;
- **Stratégie pour avancer dans le jeu :** il n'est pas rare que pour passer à l'étape suivante, il y a lieu d'éliminer ou de réaliser un acte de violence sur un personnage, ce qui renforce la banalisation de la violence, et en particulier la violence envers les femmes.

L'entreprise des jeux vidéo est donc baignée dans la banalisation de la violence et reproduit les rôles stéréotypés des hommes et des femmes dans la conception de ses jeux.

---

<sup>113</sup> Les conventions de gaming sont des événements organisés partout dans le monde où des joueur.euse.s se rendent pour écouter des conférences, acheter ou tester des produits, rencontrer des acteurs du jeu vidéo. La plus connue est la convention E3.

<sup>114</sup> Le cosplay est une forme d'art visant à reproduire le costume (cos) d'un personnage (de jeu vidéo, film, manga, série, littérature...) et de jouer son rôle (play)

<sup>115</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », p.22.

<sup>116</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », p.22.

<sup>117</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », pp.20-21.

<sup>118</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », pp.20-21.

## 4. POSITIONS POLITIQUES EN BELGIQUE

---

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 2 propositions de résolution sont sur la table :

- 23.09.20 : la proposition relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique, recommande au Gouvernement<sup>119</sup> :
  - *« De renforcer les moyens et outils de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les discours de haine et le harcèlement, particulièrement dans le champ de l'éducation aux médias et avec une attention particulière aux personnes, dont les femmes qui sont exposées à une forme aggravée du discours de haine parce qu'elles se trouvent à la charnière entre plusieurs discriminations ;*
  - *Notamment par le biais de l'insertion dans le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil Supérieur de l'Education aux médias... d'une définition des notions de discours de haine et de harcèlement... ;*
  - *De prévoir que le Conseil Supérieur de l'Education aux médias, dans le cadre de ses missions, porte une attention particulière aux problématiques de la propagation des discours de haine ainsi que du harcèlement qui sont en augmentation, en particulier sur Internet et les réseaux sociaux... ;*
  - *De permettre, dans le cadre du dispositif relatif à l'éducation aux médias, le financement d'initiatives, d'actions, d'expériences, liées à ces problématiques et qui peuvent être reconnues comme porteuses d'un intérêt pédagogique en éducation aux médias ;*
  - *[de renforcer le] cadre législatif, en vue de responsabiliser les plateformes de partage de contenus en ligne par rapport aux contenus qu'elles hébergent et plus spécifiquement les contenus illicites que constituent les propos racistes et les discours haineux ;*
  - *De renforcer l'alliance entre le monde scolaire et le monde associatif en vue de sensibiliser les élèves et les jeunes à l'installation, à la détection et à la propagation des mécanismes de harcèlement et discours de haine, leurs conséquences psychologiques et judiciaires ;*
  - *De soutenir l'organisation d'un Colloque annuel autour de la lutte contre le harcèlement et la propagation des discours de haine à l'attention des professionnels des secteurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;*
  - *De veiller à assurer une coordination avec les différentes initiatives existantes et envisagées aux différents niveaux de pouvoir... » ;*
- 25.11.20 : la proposition relative aux violences faites aux femmes dans les environnements numériques demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour<sup>120</sup> :

---

<sup>119</sup>FWB, 23.09.20 : proposition de résolution relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique, déposée par M. Laurent DEVIN, Mmes Françoise SCHEPMANS, Margaux DE RE et Isabelle EMMERY, MM. Olivier MAROY et Mattéo SEGERS.

<sup>120</sup> FWB, 25.11.20 : proposition de résolution relative aux violences faites aux femmes dans les environnements numériques, déposée par Mme Gaëlle GRONOVIVUS, véronique DURENNE, Hélène RYCKMANS et Sabine ROBERTY, MM. Yves EVRARD et Manu DISABATO.

- *« Mieux appréhender l'ampleur du phénomène en FWB afin de lutter efficacement contre les violences faites aux femmes dans l'environnement numérique... » ;*
- *Soutenir une méthode de récolte de données pertinentes pour documenter le phénomène ;*
- *Commanditer la réalisation d'une étude sur les violences faites aux femmes et jeunes filles dans l'environnement numérique en FWB et sur l'utilisation des dispositifs légaux pour contrer ces violences ;*
- *De mener une réflexion qui mobilise les organisations de jeunesse et lancer un appel à projet visant à développer des actions de sensibilisation sur ce sujet vers leurs publics ;*
- *Faire reconnaître et renforcer les moyens de lutte contre le cybercontrôle au sein du couple, y compris par le biais des campagnes spécifiques ;*
- *Inclure systématiquement les violences dans les environnements numériques dans les campagnes, outils et formations relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes ;*
- *Soutenir le développement des mécanismes efficaces et actions menées par des associations en lien avec la prise en charge des victimes de violences dans les environnements numériques ;*
- *Renforcer les mécanismes de prévention de ces violences, notamment en généralisant l'EVRAS dans l'ensemble des établissements scolaires en FWB, y compris :*
  - *En étudiant les possibilités d'articulation entre l'EVRAS et les futurs référentiels du tronc commun ;*
  - *En soutenant des animations en collaboration avec notamment les services de promotion de la santé dès la 5<sup>ème</sup> primaire afin de rencontrer sa dimension transversale au travers de l'offre scolaire (éducation physique, bien-être et santé, sciences, sciences sociales) ;*
  - *En sériant les rôles des acteurs dans le processus EVRAS ».*

Dans l'émission « QR – le Débat » du 12 mai 2021<sup>1221</sup>, le Ministre VAN QUICKENBORNE s'est engagé à modifier l'article 150 de la Constitution<sup>1222</sup> de manière à renforcer la lutte contre l'impunité des auteurs. Il a également marqué sa volonté de réduire le délai entre le dépôt de plainte et la décision de justice. Le dépôt de plainte en ligne après le confinement sera maintenu et il est envisagé de mettre en place un arsenal (humain et financier) pour traiter plus rapidement les dossiers. Au cours de ce même débat, Mme la Secrétaire d'Etat SCHLITZ a confirmé ce projet de réforme de la Constitution pour permettre la poursuite des propos de haine à caractère sexiste, LGBT, xénophobe et ceux adressés aux personnes porteuses de handicap émis sur les réseaux sociaux.

---

<sup>1221</sup> QR- le Débat, 12.05.21 « Cyberharcèlement envers les femmes, un mal incontrôlable ? », intervention de M. le Ministre VAN QUICKENBORNE et de Mme la Secrétaire d'Etat Sarah SCHLITZ ;

<sup>1222</sup> Art.150 de la Constitution : « Le jury est établi pour les délits politiques et de presse [à l'exception des délits de presse inspirés par le racisme et la xénophobie] » ;

## 5. BONNES PRATIQUES

---

### 5.1. Bonnes pratiques à l'étranger

#### En ce qui concerne l'espace public réel

- **Allemagne** : « l'analyse de genre est légalement obligatoire au niveau fédéral, en raison d'une ordonnance spécifique à l'ensemble des projets de construction d'une certaine ampleur »<sup>123</sup> ;
- **Barcelone** : une coopérative nommée « Collectiu Punt 6 », composée d'architectes, sociologues et urbanistes d'origines diverses « intègre la perspective de genre dans la conception des espaces et des équipements urbains. Elle offre des ateliers, des conseils et des manuels aux autorités urbaines et communales et à d'autres parties prenantes. L'objectif de l'organisation est de parvenir à des villes plus inclusives et plus égalitaires par l'action. L'organisation a développé un « tool kit » comme instrument de planification de genre »<sup>124</sup> ;
- **Vienne** : bel exemple de « ville plus sûre et plus agréable pour les femmes. La ville a travaillé à l'amélioration de l'éclairage des rues, à l'amélioration de l'accessibilité des parcs pour les jeunes filles, à l'aménagement de larges allées piétonnes et de sentiers pédestres et à la conception de logements sociaux et de nouveaux lotissements en fonction des besoins des femmes [soixantaine de projets] »<sup>125</sup> ;
- **France** : la communauté « Feminist City » « réfléchit à l'impact que l'urbanisme peut avoir sur les différents groupes et identités et à la manière dont le développement des villes peut être repensé afin que chaque groupe de la société se sente reconnu et en sécurité dans l'espace public »<sup>126</sup>.

« Stop Harcèlement de rue (présent à la Rochelle, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes) élabore des actions dans les villes, publie les mêmes conseils pour les victimes et témoins, colle des affiches dans l'espace public, organise des performances dans les transports en commun ou encore, des opérations « anti-relous » ... Il mène des actions concrètes et une visibilité pour vivre réellement l'expérience d'un lieu sans harcèlement de rue, sans sexisme ordinaire »<sup>127</sup>.

A Nantes, le collectif RAFU a lancé une opération « pochoir » qui consiste en des marquages au sol, avec de la peinture blanche, aux endroits où des femmes ont été agressées. On peut y lire « Ici, une femme a été agressée ». Cela permet de sensibiliser la population au fait que les agressions se produisent en tout lieu (rues reculées ou endroits touristiques)<sup>128</sup>.

---

<sup>123</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.18 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>124</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.26 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>125</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.26 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>126</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.27 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>127</sup> FPS, 12.14 : « Le harcèlement dans l'espace public, « ceci n'est pas de la drague », pp.7-8.

<sup>128</sup> Mediafactory, 16.10.17 : « Ici, une femme a été violée » (<https://mediafactory.audencia.com/femme-a-ete-violée/>).

- **Amériques** : pour lutter contre les violences sexuelles sur les campus, l'application Circle of 6 (<https://www.circleof6app.com>) permet de regrouper 6 personnes de confiance qu'on peut « joindre à tout moment en un simple clic en cas de nécessité. Elle donne l'option d'envoyer des messages pré-écrits »<sup>129</sup> ;
- **Canada** : « la police de la Ville de GATINEAU a lancé une vidéo de prévention pour sensibiliser les jeunes et leur environnement social aux dangers de la sextorsion en ligne »<sup>130</sup> ;
- **au Japon** : une loi a permis que chaque GSM puisse « émettre un signal sonore quand une photo est prise afin de rendre plus difficile le fait de prendre secrètement des photos d'inconnu.e.s »<sup>131</sup> ;
- ONU- Habitat « est une ONG qui se concentre sur la vie quotidienne et promeut un modèle de planification urbaine inclusif qui tient compte du sexe, de l'âge et de l'origine ethnique »<sup>132</sup> ;
- Sous le #WomenNotObjects, « une vidéo a été réalisée pour favoriser la prise de conscience en matière d'images publicitaires sexistes. Les initiateurs veulent envoyer le message fort que les femmes peuvent être mères, filles, sœurs, collègues et PDG et ne méritent pas d'être représentées de manière sexiste »<sup>133</sup> ;
- Le mouvement international Collectif HOLLABACK<sup>134</sup> a mis en place une ligne internet et une application « pour répondre au moments des faits..., de confier à sa famille et/ou des ami.e.s, déposer plainte à la police, intervenir en tant que témoin, réclamer la rue avec « Craie-Action (Chalk-walk) ».

### En ce qui concerne l'espace public virtuel

- Campagne « No Hate – mouvement contre le discours de h@ine » du Conseil de l'Europe « a pour objectif de faire prendre conscience aux jeunes des conséquences du discours de haine et de le combattre. Ce mouvement européen est constitué de campagnes nationales qui se mettent en place en Europe et sur d'autres continents. Celles-ci impliquent des jeunes aussi bien en ligne qu'hors ligne. L'action du mouvement se base sur l'éducation aux droits humains, en y incluant des établissements scolaires et universitaires ainsi que de nombreux partenaires dans le champ de l'éducation populaire. Cette campagne se déploie... à travers des journées d'actions, des activités, des outils et de modérateurs en ligne ainsi que sur le terrain par différentes initiatives portées par des militants, des associations de jeunesse, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile...

<sup>129</sup> CVFE, 12.09 : « Cyberviolences conjugales : quand les nouvelles technologies deviennent des outils de contrôle et d'agression », p. 13.

<sup>130</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.33 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>131</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.29.

<sup>132</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.27 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>133</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.38 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>134</sup> <http://brussels.ihollaback.org/fr/a-propos/why-hollaback/>

*Cette campagne doit permettre d'aider à réagir et à agir ensemble sur toutes les formes que peuvent prendre le discours de haine : sexisme, homophobie, antisémitisme, haine dirigée vers les réfugiés, les tsiganes et toute autre forme de haine basée sur l'intolérance »<sup>135</sup> ;*

- Des cyberféministes ont développé « des blogs luttant contre la grossophobie (*grossefem.tumblr.com*)..., des sites qui permettent de facilement déposer plainte contre des publicités sexistes (*macholand*), des hastags pour valoriser les femmes dans la science ou témoigner du sexisme ordinaire (*#EverydaySexism* par exemple)... Toutes ces initiatives visent à impliquer les internautes dans une réflexion autour du caractère construit de ce que l'on estime être la féminité »<sup>136</sup>.

## **5.2. Bonnes pratiques en Belgique**

### **En ce qui concerne l'espace public réel**

- La plateforme « Safer Cities », à l'initiative de Plan International est utilisée par les Villes de Bruxelles, Anvers et Charleroi. Elle invite « les citoyens.ne.s à identifier sur une carte, les endroits où ils/elles se sentent en insécurité . Pour cela, il suffit d'indiquer le lieu sur une carte puis d'expliquer ce qui leur est arrivé... Les utilisateurs peuvent proposer des solutions [pour améliorer la situation. Après avoir rassemblé toutes les solutions, celles-ci sont adressées] au pouvoir politique pour pouvoir faire les aménagements nécessaires tant en termes urbanistiques que de sensibilisation »<sup>137</sup> ;
- Marches exploratoires : des communes ou des associations organisent une marche avec un groupe de femmes dans un quartier qui pose problème ou sur lequel il existe un projet d'urbanisme. Le groupe examine les éléments qui induisent le sentiment d'insécurité et propose des solutions ;
- Stages d'autodéfense : diverses associations organisent des stages d'autodéfense pour outiller les femmes à faire face à diverses agressions qu'elles pourraient subir dans l'espace public, tant physiquement que verbalement ;
- La Fédération des Centres de Planning Familial des FPS, Thomas MATHIEU et GARANCE, ont réalisé en 2014 « le petit guide illustré du respect de la rue (ou ailleurs) [qui] explique ce qu'est le harcèlement et propose des pistes d'actions concrètes aux victimes ainsi qu'aux témoins de cette forme de violence »<sup>138</sup> ;

---

<sup>135</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 14.02.17 : « lancement de la mise en œuvre en France de la campagne pan-européenne du Conseil de l'Europe « No Hate », mouvement contre le discours de haine (<https://admin.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/les-actualites-professionnels/no-hate-une-campagne-europeenne-de-lutte-contre-le-discours-de-haine>).

<sup>136</sup> Femmes plurielles, 28.12.16 : « Cyber-féminisme : la militance 2.0 » (<https://www.femmes-plurielles.be/cyber-feminisme-internet-comme-arme-de-militance/>).

<sup>137</sup> RTBF.be, 17.08.20 : « Les femmes ne « consomment » pas l'espace public de la même manière que les hommes » ([https://www.rtb.be/info/societe/detail\\_les-femmes-ne-consomment-pas-l-espace-public-de-la-meme-manier-que-les-hommes?id=10563458](https://www.rtb.be/info/societe/detail_les-femmes-ne-consomment-pas-l-espace-public-de-la-meme-manier-que-les-hommes?id=10563458)).

<sup>138</sup> Femmes plurielles, 30.07.19 : « Le harcèlement dans l'espace public, une forme de violence qui nous concerne tou-te-s », p.3 (<https://www.femmes-plurielles.be/le-harcèlement-dans-lespace-public-une-forme-de-violence-qui-nous-concerne-tout-te-s>);

- Campagne 2018 de Vie féminine « A la conquête de l'espace public » : cette campagne vise à sensibiliser les citoyen.ne.s au fait que le sexisme est partout, tout le temps et sous toutes les formes, ce qui engendre des conséquences désastreuses dans la vie des femmes. Des outils accompagnant cette campagne sont disponibles en ligne <sup>139</sup> ;
- Campagne 2021 du TEC et de la Wallonie « J'agis » lancée le 5 mars 2021. L'objectif est « *de lutter contre la banalisation d'actes sexistes, de renforcer la conscientisation de chacun et, plus particulièrement, des témoins de scènes de harcèlement dans l'espace public en leur donnant des clés pour réagir... La lutte contre le harcèlement sexiste passe également par un plan plus vaste dans lequel le TEC s'est engagé depuis 2018, avec notamment la formation de collaborateurs sur le comportement à adopter s'ils sont témoins de faits de harcèlement ou si de tels faits leur sont signalés* »<sup>140</sup> ;
- « *La STIB prévoit un cadre de prévention du harcèlement tant pour son personnel que pour ses usagers. Par exemple, le personnel sur le terrain remplit des fiches d'ambiance pour faire état des problèmes rencontrés, de nombreuses campagnes de sensibilisation au respect sont réalisées et la STIB soutient et finance des actions du monde associatif. Ce soutien est d'ailleurs prévu dans le plan Gender mainstreaming de la STIB. Le plan prévoit aussi la prise en compte de l'avis des usagères dans le design des stations de métro et des futurs véhicules, la mise sur pied d'un plan d'accessibilité PMR et l'augmentation de la part de son personnel féminin* »<sup>141</sup> ;
- Plusieurs villes-communes sont plus vigilantes pour attribuer préférentiellement des noms de femmes aux nouvelles rues, places, infrastructures et nouveaux monuments ;
- Plusieurs villes ont adopté des règlements de police qui permettent à des fonctionnaires assermentés.e.s de donner des Sanctions Administratives Communales (SAC) aux citoyen.ne.s qui commettent des petits faits, dont le harcèlement dans l'espace public. Malheureusement, il en ressort que très peu de PV sont dressés, comme le montrent les chiffres de la zone de police de Bruxelles et Ixelles (37 PV en 2015). Cette mesure n'est pas utilisée par les citoyen.ne.s<sup>142</sup>.  
En 2020, la police de Liège a mené une opération « flagrant délit » : des policières en civil ont dressé 14 interpellations dont 7 ont été transmises chez PRAXIS. Les auteurs ont été obligés d'assister à 3 séances de responsabilisation. Ceux qui ne se sont pas présentés ont été cités au Tribunal correctionnel dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et se sont exposés au paiement réel de l'amende <sup>143</sup> ;

<sup>139</sup> <https://www.viefeminine.be/a-la-conquete-de-l-espace-public-4043>

<sup>140</sup> CP, 5.03.21 : « La Wallonie et le TEC lancent une campagne contre le harcèlement sexiste dans l'espace public » (<https://presse.groupe.letec.be/la-wallonie-et-le-tec-lancent-une-campagne-contre-le-harcèlement-sexiste-dans-lesapce-public>).

<sup>141</sup> CEFH, 7.03.18 : « Harcèlement dans l'espace public en Région Bruxelloise », midi du Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes de la Région de Bruxelles-Capitale, p.5 ([www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport\\_Conseil\\_7mars2018\\_FR.pdf](http://www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_Conseil_7mars2018_FR.pdf)).

<sup>142</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.29.

<sup>143</sup> DH-Les sports, 21.12.20 : « Liège : une policière en civil pour verbaliser les comportements sexistes » (<https://www.dhnet.be/region/liege/lieges-une-policier-en-civil-pour-verbaliser-les-comportements-sexistes-5fe097749978e227df203444>).



- « La ville de Maline a élaboré un plans d'action en 10 point pour lutter contre le harcèlement sexuel dans les rues de la ville... La ville de Bruxelles a lancé la campagne de dénonciation du harcèlement sexuel [avec à la clé] une amende SAC de 250 € [pour tout contrevenant]. Les personnes qui sont témoins de la violence sexuelle sont appelées à intervenir et à signaler cette forme de violence à la police »<sup>144</sup> ;
- « L'initiative « Femmes aux cafés » de AWSA-BE organise des sorties mensuelles dans certains cafés depuis mars 2008 à Bruxelles... Ces visites visent à créer un espace de mixité de genre, d'origines et de classes ainsi qu'un espace d'échanges sincères, respectueux et ouverts entre hommes et femmes »<sup>145</sup> ;
- A Namur (en 2018), dans le cadre du réaménagement du quartier des Casernes, la ville a intégré de manière spécifique la dimension de genre dans le cahier des charges des travaux. Cela s'observe notamment dans les choix des revêtements de sol, l'attention portée à des espaces dégagés, sans recoins sombres insécurisants, dans le recours à des éclairages publics appropriés, dans la mise à disposition de toilettes, etc.... sur base des recommandations issues de marches exploratoires commanditées par la Ville... »<sup>146</sup> ;
- App « Touche pas à ma pote » : il s'agit d'une App pour agir contre le harcèlement de rue. « L'App permet aux femmes d'alerter lorsqu'elles sont victimes de harcèlement de rue. Elle permet à tout.e utilisateur.trice assistant à une situation de harcèlement de rue de témoigner. Plus encore, l'App géolocalise les alertes et envoie un message aux « potes » à proximité de la victime. Ainsi, l'App contribuera sur le long terme d'une part à visibiliser, mesurer et cartographier le harcèlement de rue, d'autre part à solidariser et responsabiliser le grand public autour de ce phénomène »<sup>147</sup> ;
- L'app « the sorority » est aussi « un outil d'action, de sécurité, d'échanges, d'apprentissage et d'épanouissement »<sup>148</sup> ;
- « Child Focus a réalisé une vidéo préventive pour mettre en garde les jeunes contre l'extorsion sexuelle via Internet. En effet, les jeunes abusés devront payer s'ils ne veulent pas que les images soient distribuées »<sup>149</sup> ;
- Plan international a réalisé plusieurs actions<sup>150</sup> :
  - « projet « BruxELLES » afin de mettre fin à la violence contre les filles dans l'espace public ;
  - projet « Harcèlement sexuel, que faire en tant que témoin ? » qui donne des trucs et astuces pour agir correctement en tant que témoin » ;

<sup>144</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.38 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>145</sup> FPS, 12.14 : « Le harcèlement dans l'espace public, « ceci n'est pas de la drague », p.8

<sup>146</sup> FPS, Analyse 2019 : « Sexiste, l'espace public ? Les marches exploratoires : un outil d'émancipation et de revendications », p.8.

<sup>147</sup> CEFH, 7.03.18 : « Harcèlement dans l'espace public en Région Bruxelloise », midi du Conseil de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes de la Région de Bruxelles-Capitale, p.6 ([www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport\\_Conseil\\_7mars2018\\_FR.pdf](http://www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_Conseil_7mars2018_FR.pdf)).

<sup>148</sup> <https://play.google.com/store/app/detail?id=com.thesorority&hl=fr&gl=US>

<sup>149</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.33 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>150</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.37 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).



- Projet « Crocodile »<sup>151</sup> : témoignages de femmes sur le harcèlement de rue, dans les transports en commun, au travail, à l'école, mais aussi des cas d'agressions sexuelles et de sexisme ordinaire, le tout présenté au moyen d'une bande dessinée. Le but est de sensibiliser les hommes à cette réalité et de les inciter à changer leurs comportements. « *L'illustrateur dessine également des conseils récoltés auprès d'associations comme l'ASBL GARANCE et le collectif HOLLABACK* »<sup>152</sup> ;
- Pendant le confinement, l'hôpital Saint Pierre de Bruxelles a mis en place un système de navettes sécurisées pour les travailleur.euse.s entre la gare et l'hôpital ;
- L'architecte Apolline VRANKEN a créé « *une page et une plateforme « l'architecture qui dégenre* » ([www.facebook.com/architecturequidegenre/](http://www.facebook.com/architecturequidegenre/)) où elle centralise des informations liées au genre et à l'architecture. Elle entend valoriser le travail des femmes architectes visionnaires dans leur travail. Chaque semaine, elle essaie de présenter un projet ou un.e architecte... »<sup>153</sup>.

### En ce qui concerne l'espace public virtuel

- Campagne 2020 des FPS « Le harcèlement sexiste virtuel, c'est REEL ! » : cette campagne a proposé des témoignages de femmes de tout âge et de tout milieu qui ont été victimes de harcèlement sexiste virtuel. Le but était de faire passer le message que le harcèlement en ligne ne touche pas seulement les personnalités publiques mais aussi bien les milieux sociaux, culturels, économiques... Des outils accompagnant la campagne sont disponibles en ligne<sup>154</sup> ;
- « *Europol, avec le soutien du Gouvernement fédéral, a lancé la campagne « Say no ! ». Cette action vise à mettre en garde contre les dangers du harcèlement sexuel en ligne* »<sup>155</sup> ;
- 4 étudiantes de l'IHECS ont réalisé un outil de réalité virtuelle « *Et si c'était toi ?* » qui « *permet de mettre les gens dans la peau d'un témoin pour que grâce au casque et à la réalité virtuelle, ils se sentent vraiment immergés. [Elles ont réalisé] 3 courtes vidéos en réalité virtuelle... dans les rues de Bruxelles où elles ont invité les gens à vivre une expérience. [Parallèlement], elles visent la création d'une plateforme où les gens retrouveront des témoignages de victimes ou de témoins, des analyses d'expert-e-s et plein de conseils pour réagir... [La 3<sup>ème</sup> étape du projet est de mener] des ateliers pédagogiques avec des classes de rhéto ou de 5<sup>ème</sup> année d'humanité* »<sup>156</sup> ;
- En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Bureau International Jeunesse « *a lancé un réseau de CyberCRACCS (Cybercitoyen.ne.s Actif.ve.s, Critiques, Créatif.ve.s et Solidaires). Etre un.e CyberCRACCS, c'est refuser la résignation : chaque tentative de dialogue, chaque partage de vidéo visant à éveiller l'empathie ou stimuler l'esprit critique, chaque commentaire constructif contribue à la mise en place d'un meilleur internet...*

<sup>151</sup> MATHIEU Thomas : « Projet crocodiles - Des histoires de crocodiles envoyées par des vraies filles et mises en bandes dessinées par Thomas MATHIEU, Le Lombard, Bruxelles – <http://projetcrocodiles.tumblr.com/>).

<sup>152</sup> FPS, 12.14 : « Le harcèlement dans l'espace public, « ceci n'est pas de la drague », p.6

<sup>153</sup> Le SoirImmo, 25.04.19 : « Apolline VRANKEN : une architecte sensée »

(<https://plus.lesoir.be/220223/article/2019-04-25/apolline-vranken-une-architecture-sensee>).

<sup>154</sup> <https://www.planningsfps.be/nos-campagnes/le-harcelement-sexiste-virtuel-cest-reel-2020/>.

<sup>155</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.33

([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_0.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_0.pdf)).

<sup>156</sup> Femmes plurielles, 16.11.17 : « Réalité virtuelle et harcèlement de rue : et si c'était toi ? », p.2

(<https://www.femmes-plurielles.be/realite-virtuelle-et-harcelement-de-rue-et-si-cetait-toi/>).

*Il est parfois nécessaire de convaincre certain.e.s des conséquences négatives, c'est forcément que quelque part sur la fibre optique, un clic bienveillant fait son effet papillon ! »<sup>157</sup>.*

## 6. PISTES DE REFLEXION POUR AMELIORER LA SECURITE DANS L'ESPACE PUBLIC REEL ET VIRTUEL

---

### 6.1. Un changement des mentalités

Quelles que soient les mesures qui pourront être prises, le CWEHF craint que ce ne sera pas suffisant. Il est urgent de s'attaquer d'abord à la racine du problème et ce, de manière transversale, à savoir les relations non égalitaires entre hommes et femmes.

Il est dès lors fondamental de combattre les stéréotypes, le sexisme ordinaire, les rapports hiérarchisés et les rôles sociaux de l'homme et de la femme en organisant une large sensibilisation tout public. L'enjeu principal est de redéfinir des masculinités afin de proposer aux hommes d'autres modèles identitaires non-dominants. « *Cela passe aussi par l'éducation aux médias, de manière à ce que chacun.e puisse avoir une utilisation responsable et informée d'internet et des réseaux sociaux (vraies et fausses informations, sécurité et confidentialité en ligne, protection des données privées, limites de la liberté d'expression, droit à l'image...)* »<sup>158</sup>.

Cette sensibilisation devrait également être mise en place dès le plus jeune âge. Pour ce faire, il y a lieu de généraliser l'EVRAS qui intégrerait également la question du harcèlement sexiste en ligne, non seulement dans les milieux scolaires mais aussi dans tous les autres lieux de vie des jeunes. Ce module intégré permettrait de pouvoir « *identifier une situation de harcèlement sexiste en ligne et de savoir comment réagir face aux réalités numériques actuelles* »<sup>159</sup>.

Les campagnes de sensibilisation pérennes « tout public » devront également :

- Proposer des pistes d'actions concrètes pour les victimes mais aussi pour les témoins des agressions en les encourageant à réagir ;
- Visibiliser les services d'aide et d'accueil pour les victimes de harcèlement sexiste tant en milieu réel qu'en milieu virtuel.

Une sensibilisation devrait également être mise en place pour les chauffeur.e.s de taxis et des plateformes car, selon le CVFE, des victimes qui ont voulu se réfugier dans un taxi ont également été harcelées par le chauffeur qui exploitait la situation.

---

<sup>157</sup> Femmes plurielles, 29.03.17 : « Pour une cybercitoyenneté (cré)active et solidaire (<https://www.femmes-plurielles.be/pour-une-cyber-citoyennete-creatrice-et-solidaire>) ».

<sup>158</sup> FPS, Analyse 2020 : « La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture numérique », p.12 et Femmes plurielles, 19.12.17 : « Un cybersexisme qui crève l'écran » (<https://www.femmes-plurielles.be/un-cybersexisme-qui-creve-lecran/>).

<sup>159</sup> FPS, Analyse 2020 : « La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture numérique », p.12.

Outre les campagnes de sensibilisation, un grand travail de sensibilisation est à faire au niveau « *des productions culturelles [baptême étudiants compris], publicitaires ou humoristiques qui participeraient à une banalisation et une normalisation de la violence sexuelle faite spécifiquement aux femmes ... car ce sont des puissants instruments de contrôle social pour maintenir les femmes dans le rang et réaffirmer l'ordre des genres* »<sup>160</sup>.

Enfin, le CWEHF estime qu'une vaste campagne de sensibilisation doit être menée pour mettre en exergue la dangerosité de la Communauté de la séduction, des Incels, des pick up artists et du masculinisme en général. « *Faire connaître l'idéologie masculiniste et ses divers courants, les dénoncer, les expliquer permet à chacun.e de réaliser ce que ces mots cachent* »<sup>161</sup>. Il est urgent de le déconstruire et de renforcer l'accompagnement des auteurs « *dont la masculinité est à ce point défaillante – ou toxique- pour reprendre un terme plus mainstream – qu'elle les aura poussés à commettre des crimes sexuels en dépit des crises sanitaires et du climat particulièrement anxiogène de la première vague, ce qui dit du degré de détermination, d'agressivité et de violence de ces personnes à [l'égard] des femmes* »<sup>162</sup>. Pour eux aussi, des campagnes pérennes auront comme objectifs de conscientiser sur la gravité des impacts liés à cette violence et d'informer sur les sanctions auxquelles ils s'exposent.

Enfin, les nouvelles technologies sont aussi un moyen pour déconstruire les normes sexuelles de genre, les rôles sociaux, les critères de beauté ou de réussite en développant des outils produisant un contre-discours et occupant l'espace virtuel.

## **6.2. Une veille statistique solide et genrée**

Il n'existe pas à l'heure actuelle de statistiques (genrées) sur le cybersexisme, ce qui ne permet pas d'estimer l'ampleur du phénomène. Par ailleurs, il y aurait lieu de renforcer les données statistiques genrées sur les violences faites aux femmes.

A ce niveau, un grand travail est à réaliser au niveau des commissariats afin que les motifs de plainte soient clairement énoncés et que l'on puisse également les répertorier en fonction du sexe. Les dépôts de plainte sont un outil fondamental pour pouvoir réaliser par la suite une analyse genrée des données qui auront été récoltées.

Il faut également encourager les victimes à porter plainte, tant sur le plan individuel que collectif car « *plus le délit fait l'objet de plaintes ou de signalements, mieux il sera mesuré, étudié et pris en compte par les programmes politiques. Pour ce faire, il importe de lutter contre le sous-rapportage de façon efficace en informant et sensibilisant victimes et services concernés* »<sup>163</sup>.

---

<sup>160</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, p.45 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EGALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EGALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>161</sup> Femmes plurielles, 18.02.19 : « « Pick up artist » : se faire draguer en rue, t'appelles ça de l'art ? », p.4 (<https://www.femmes-plurielles.be/pick-up-artist-se-faire-draguer-en-rue-tappelles-ca-de-lart/>).

<sup>162</sup> CEFH, 19.04.21 : « Impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, p.48 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL\\_BXL\\_EGALITE\\_FEMMES\\_HOMMES\\_RAPPORT\\_FR\\_COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL_BXL_EGALITE_FEMMES_HOMMES_RAPPORT_FR_COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>163</sup> CEFH, 7.03.18 : « Harcèlement dans l'espace public en Région Bruxelloise », midi du Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes de la Région de Bruxelles-Capitale, p.4 ([www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport\\_Conseil\\_7mars2018\\_FR.pdf](http://www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_Conseil_7mars2018_FR.pdf)).

### 6.3. Une formation obligatoire pour les professionnel.le.s

La police, les gardien.ne.s de la paix, les agents communaux et régionaux de prévention et sécurité, doivent suivre une formation initiale ou continue sur le harcèlement sexiste tant dans l'espace réel que virtuel afin que les femmes puissent se sentir « être prises au sérieux » et qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement plus adéquat. Actuellement, trop de policier.ère.s tombent dans « *le piège de la victimisation secondaire* »<sup>164</sup> lors de l'audition des plaignantes et rédigent « mal » le rapport d'audition, ce qui induit un grand nombre de dossiers classés sans suite parce qu'il est plus « *facile de supposer que les femmes ne disent pas la vérité sur la violence sexuelle* »<sup>165</sup>.

L'aide juridique de 1<sup>ère</sup> ligne et le milieu judiciaire doivent également être sensibilisés à cette problématique afin de réduire le nombre de dossiers classés sans suite et de pouvoir rendre un jugement mieux motivé, en toute connaissance de cause.

Le secteur psycho-médico-social intervenant autour de la victime doit être également formé en incluant dès la formation initiale ou en formation continue un module sur le harcèlement sexiste en ligne. Le plan Bruxellois de lutte contre les violences envers les femmes préconise même « *la mise en place de 4 modules de formation complémentaires en prévention, détection et prise en charge des violences [de genre] à destination des professionnels du secteur (dont une formation « harcèlement de rue »)* »<sup>166</sup>.

Dans le cadre scolaire, outre une formation initiale ou continue des acteurs de l'enseignement, il y a également lieu d'inclure dans le programme des élèves « *un renforcement de l'éducation aux médias, par des formations et des outils, permettant à chacun.e d'identifier ce qui relève d'une situation de harcèlement [tant dans l'espace réel qu'] en ligne, afin de pouvoir agir au mieux* »<sup>167</sup>. Les jeunes sont par ailleurs très demandeurs d'être mieux informés et outillés sur cette thématique, à en croire les recommandations émises par 500 jeunes dans le cadre de l'événement en ligne « J500 » qui a été organisé par Plan International : Les jeunes « *plaident pour l'intégration dans le programme scolaire d'un cours dédié à l'égalité de genre. Celui-ci aborderait à chaque étape du parcours la sexualité, les privilèges et violences liés au genre.... Les jeunes demandent également un soutien disponible immédiatement dans les écoles, grâce à des psychologues et autres professionnels* »<sup>168</sup>.

Parallèlement à la formation initiale et continue, il faudrait envisager une plateforme « harcèlement sexiste » pour améliorer la collaboration entre les professionnel.le.s des différents niveaux de pouvoir : centres d'accueil, police, justice, psychologues, assistants sociaux, centres PMS...

---

<sup>164</sup> CEFH, 7.03.18 : « Harcèlement dans l'espace public en Région Bruxelloise », midi du Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes de la Région de Bruxelles-Capitale, p.5 ([www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport\\_Conseil\\_7mars2018\\_FR.pdf](http://www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_Conseil_7mars2018_FR.pdf)).

<sup>165</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Égalité des genres dans l'espace public », p.34 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_0.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_0.pdf)).

<sup>166</sup> Plan bruxellois de lutte contre les violences envers les femmes, mesure 11.

<sup>167</sup> FPS, revendications politiques- campagne 2020

<sup>168</sup> RTBF.be, 09.02.21 : « Comment lutter contre le harcèlement de rue et les intimidations sexuelles dans l'espace public ? » ([https://retbf.be/info/detail\\_comment-lutter-contre-le-harcelement-de-rue-et-les-intimidations-sexuelles-dans-lespace-public?id=10694019](https://retbf.be/info/detail_comment-lutter-contre-le-harcelement-de-rue-et-les-intimidations-sexuelles-dans-lespace-public?id=10694019)).

« Enfin, il appartient aux médias de développer un plan égalité et d'organiser des rédactions « ZERO sexisme »<sup>169</sup>.

## 6.4. Intégrer le genre dans la réflexion urbanistique

« Relégitimer la présence des femmes dans l'espace public passe donc nécessairement par un débat sur le partage et l'appropriation de l'espace dès la petite enfance.... Une occupation égalitaire de la sphère publique passe par la construction d'un cadre bienveillant se traduisant par différentes mesures : la lutte contre les stéréotypes sexistes dès la petite enfance, l'interdiction de publicités sexistes, l'installation de mobiliers urbains favorables aux femmes et enfants.... »<sup>170</sup>.

Si « le concept du genre rencontre de la résistance dans la communauté urbanistique »<sup>171</sup>, il est cependant « une manière de penser qui apporte un plus à tous les processus et ce, pour tout le monde. De plus, l'analyse de genre ne change probablement pas fondamentalement les projets d'urbanisme, mais des modifications subtiles améliorent l'usage quotidien et ainsi la valeur utilitaire du projet ». L'analyse de genre permet également une « prévention de fautes et l'évitement de corrections et changements coûteux par une meilleure planification en amont ». Enfin, GARANCE pointe « des avantages dans l'accès aux investissements publics car le Gender mainstreaming est la norme applicable à toutes les politiques publiques ».

A très court terme, un module de formation continue spécifique à destination des professionnel.le.s du secteur (privés ou publics) aidera à définir une méthodologie visant à intégrer la dimension de genre dès le début des projets. Par ailleurs, la formation initiale (architecture ou urbanisme) devra intégrer un module spécifique visant à l'intégration de la dimension de genre dans un projet.

Pour que la ville du futur soit construite de manière inclusive à tout moment de la journée et de la nuit, il est d'abord impérieux que les professionnel.le.s puissent prendre conscience « des problèmes en terme d'architecture et d'aménagement du territoire auxquels les femmes sont confrontées »<sup>172</sup> et puissent définir, dès l'analyse d'impacts d'un nouveau projet, les besoins en matière de sécurité et de prévention des violences de genre dans l'espace public (éclairage des rues, l'aménagement des zones de repos et de détente...). Des exemples de bonnes pratiques d'aménagement sont présentés dans le guide du SPF-Intérieur.

### 6.4.1. Critères « Gender planning » et label « ambiance urbaine »

Le défi urbanistique consiste à « croiser les phénomènes spatiaux avec la variable « genre » afin de les replacer sur 2 axes de progrès : l'un relevant de la justice spatiale (égalité femme-homme, lutte contre les discriminations), l'autre de l'ambiance urbaine »<sup>173</sup>.

---

<sup>169</sup> RTBF.be- Les grenades : colloque sur le cyberharcèlement des femmes journalistes du 25 novembre 2019 – quelles recommandations ?

<sup>170</sup> Vie féminine, 2016 : « Le sexisme dans l'espace public : c'est partout, tout le temps et sous toutes les formes ! », analyse des résultats obtenus dans le cadre de l'appel à témoignage sur le sexisme vécu dans l'espace public, p.39 (<https://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/etude-sexisme-web.pdf>).

<sup>171</sup> CHAUMONT ET ZEILINGER, 2012 : « Espace public, genre et sentiment d'insécurité », GARANCE, p.5

<sup>172</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.18 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>173</sup> Yves RAIBAUD, 2014 : « Une ville faite par et pour les hommes », Friture Magazine, dossier « Demain ma ville », pp.12 et 13, HAL (archives ouvertes) <hal-00974265>.

Le SPF-Intérieur propose de nouveaux critères de « **Gender planning** »<sup>174</sup> : « *chaque processus de planification a été analysé, depuis l'idée jusqu'à son exécution, en termes d'aspects spécifiques au genre. L'objectif est de créer des opportunités pour les personnes de genre différent et de faire en sorte qu'elles puissent s'approprier l'espace. Outre le genre, d'autres facteurs doivent également être pris en considération, comme l'âge, le niveau de mobilité, le contexte socio-économique et les rôles sociaux [et culturels]. Le Gender planning implique non seulement de répondre aux exigences actuelles en matière d'utilisation de l'espace public, mais également de créer des options pour les nouvelles formes d'utilisation différenciées et de développer le potentiel du local. Il importe à cet égard de promouvoir la cohésion sociale, l'esprit de communauté et l'identification des personnes à leurs particularités locales* »<sup>175</sup>.

RAIBAUD propose même que les critères « gender planning » puissent « être mutualisés via des Observatoires des inégalités de genre, exerçant une fonction de veille sur ce que produisent les politiques publiques d'habitat, de transport, d'équipement ou d'aménagement. Un **label** récompensant les ambiances urbaines [inclusives et] réussies sous l'angle des rapports sociaux de sexe pourrait être un stimulant pour une démarche de qualité, remarquant les villes qui offrent un bon coefficient de mixité dans les espaces publics, de jour comme de nuit, mais aussi un fort degré d'appropriation des affaires de la cité par les femmes »<sup>176</sup>.

Le plan bruxellois propose également des mesures très concrètes au niveau de l'urbanisme :

- « Action 28 : prendre en compte les aspects de prévention, de harcèlement et de violences pendant la phase d'autorisation d'une demande de permis d'urbanisme ;
- Action 30 : intégrer la question du genre dans les outils de planification et de programmation urbaines ;
- Action 33 : encourager les avis consultatifs des associations actives sur les thématiques genre et ville et des citoyen.ne.s ;
- Action 34 : prise en compte du genre dans les contrats de quartier et les contrats de rénovation urbaine ;
- Action 35 : prise en compte du genre dans les projets de programmation des équipements publics ;
- Action 36 : féminiser les noms des artères et espaces publics, [rues, places et monuments]<sup>177</sup> ;
- Action 39 : rendre les déplacements à vélo plus accessibles aux femmes ;

---

<sup>174</sup> Les critères de Gender planning sont : la diversité et flexibilité de l'espace (et options pour une utilisation par différents groupes à différents moments de la journée), options en vue d'une utilisation sociale (éviter les stéréotypes de genre et de rôle), espace de communication et d'interaction, conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale/privée, sécurité (création de bâtiments et de structures d'espaces qui augmentent le sentiment de sécurité et réduisent le risque d'être accosté (transparence et visibilité, jour/nuit, itinéraires de fuite, bon éclairage, éviter les tunnels)), durabilité et protection des sources naturelles (utiliser le plus possible des sources passives et durables, comme la lumière naturelle et les matériaux bruts), participation (offre l'opportunité de s'impliquer activement dans la planification de projets à divers niveaux. La phase de participation décrit le degré d'influence d'une personne, de l'information et de la consultation à la codécision et à la prise de décision) (p.19).

<sup>175</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.19 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>176</sup> Yves RAIBAUD, 2014 : « Une ville faite par et pour les hommes », Friture Magazine, dossier « Demain ma ville », pp.12 et 13, HAL (archives ouvertes) <hal—00974265>.

<sup>177</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.20 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).



- *Action 40 : intégrer la dimension du genre dans la confection d'un plan directeur pour les heures « hyper-creuses » ».*

La Région wallonne pourrait s'inspirer de ces bonnes pratiques et examiner leur transposabilité dans le cadre réglementaire wallon.

#### 6.4.2. Marches exploratoires

La finalité des marches exploratoires est la prévention des violences faites aux femmes dans l'espace public. Elles ont l'avantage d'intégrer plusieurs perspectives : améliorer la présence égalitaire entre hommes et femmes dans l'espace public en abordant les questions d'accessibilité physique, les infrastructures de confort (toilettes, bancs, passages piétons...), la protection de l'environnement et de la biodiversité, la gestion de la mobilité, la mixité des espaces, la sécurité routière..., ce qui induit une cohérence globale au projet.

*« Certaines marches exploratoires sont non-mixtes, afin de favoriser la libération de la parole des femmes qui peuvent ainsi éventuellement partager leurs expériences personnelles »<sup>178</sup>. L'enjeu est de rendre visible les besoins des femmes (et donc des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite...) en leur donnant le rôle d'expertes pour que la ville soit plus accessible et agréable pour tous et toutes. Etant plus souvent confrontées au sentiment d'insécurité, elles peuvent mieux analyser les lieux anxigènes et identifier les facteurs protecteurs. Leurs observations, ressentis et expériences personnelles deviennent dès lors de véritables outils de revendication pour améliorer leur environnement local.*

Les marches exploratoires peuvent donc être intégrées à la prise de décision en aménagement du territoire comme « outil de participation citoyenne ». Soit les autorités locales s'y impliquent et co-organisent ces marches sur le modèle initial canadien, soit un cahier de revendications leur est adressé à l'issue de la marche exploratoire, si elles ne sont pas partenaires en amont, afin de relayer les constats dressés par les participantes.

Suite à ces marches exploratoires, des recommandations concrètes peuvent être proposées aux pouvoirs locaux. Dans son étude<sup>179</sup>, GARANCE a rassemblé les recommandations les plus souvent citées lors des marches exploratoires qu'elle a réalisées sur le territoire de Bruxelles :

- **Améliorer la signalisation** : améliorer la lisibilité des panneaux indiquant les directions des endroits stratégiques de la ville (hôpitaux, commissariats de police, gares, station de métro) autant pour les piétons que pour les voitures. Généraliser les panneaux pour piétons à l'ensemble de la ville, agrandir les plaques des noms de rue, les placer moins haut et des 2 côtés de la rue, placer des plans du quartier dans les abri-bus/trams et arrêts de métro, généraliser les panneaux d'attente des transports en commun ;
- **Améliorer la transparence et la visibilité** : éviter les constructions et mobiliers urbains qui font « barrière » (privilégier des balustrades plutôt que des murs en béton, adapter les plantations et les arbres à l'endroit, éviter les murs aveugles au rez-de-chaussée des constructions, entrée et cage d'escalier en verre, promouvoir des volets commerciaux plus transparents), éviter les voiries avec coins, recoins (où l'on pourrait se cacher) ou virages abrupts ;

<sup>178</sup> FPS, analyse 2019 : « Sexiste, l'espace public ? Les marches exploratoires : un outil d'émancipation et de revendications », p.7.

<sup>179</sup> CHAUMONT ET ZEILINGER, 2012 : « Espace public, genre et sentiment d'insécurité », GARANCE, p.5.

- **Encadrer la publicité** : outre le fait que certains panneaux publicitaires soient de taille démesurée, ce qui obstrue la vue, le contenu peut parfois être choquant car il véhicule souvent des clichés sexistes (voire des *corps nus de femmes*)<sup>180</sup>, ce qui contribue au sentiment d'inégalité et d'insécurité. A noter, qu'une publicité audio sexiste peut tout autant augmenter le sentiment d'insécurité dans la rue (ou dans un centre commercial). Il est dès lors important que les pouvoirs publics aient un regard critique sur les panneaux et les enseignes dans les quartiers commerciaux ;
- **Améliorer l'éclairage public** : mettre en place un n° vert pour signaler les pannes de lampadaires, réduire le contraste d'éclairage entre les rues principales et les rues secondaires pour réduire le sentiment d'insécurité dans ces dernières, mieux éclairer et utiliser des couleurs claires pour les façades de bâtiments hauts, éviter les lampes incorporées dans le trottoir car elles sont éblouissantes ;
- **Améliorer l'aménagement des trottoirs** : bannir les pavés, privilégier un matériau plus confortable qui ne glisse pas, renforcer l'entretien des trottoirs et des voiries, abaisser systématiquement les bordures ;
- **Encadrer les espaces terrasses-étalages** : mieux contrôler les espaces occupés par les chaises des terrasses de café et les étalages des épiceries de manière à garantir un passage aisé pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Les communes pourraient limiter un passage libre au moment de l'introduction de la demande d'autorisation, ce qui permettra également de mieux verbaliser en cas de dépassement des limites fixées ;
- **Limiter le niveau sonore dans l'espace public** : mettre en place ou mieux faire respecter des normes de bruit de manière à garantir que toute personne puisse entendre ou être entendue en cas de problème sur l'espace public ;
- **Points d'aide** : affichage des n° d'urgence, installer des boutons d'urgence aux horodateurs, apposer un autocollant sur les vitrines des cafetiers/commerçants qui acceptent de proposer leur aide. Les jeunes ont également demandé « *d'installer dans l'espace public des affiches pour aider les témoins de harcèlement sexuel à réagir et de créer des « espaces refuges» dans les zones de loisirs...* Dans les transports publics, *renseigner un numéro d'urgence spécifiquement dédié au harcèlement sexuel pour permettre une intervention rapide des services de sécurité* »<sup>181</sup> ;
- **Encadrement social** : privilégier des activités promouvant la mixité sociale, de manière à attirer les publics spontanément moins présents dans l'espace public ;
- **Améliorer la propreté** : ramassage intelligent des ordures (vider plus souvent les poubelles en cas de forte chaleur), prévoir des conteneurs dans les zones fortement occupées par l'Horeca et les commerces, appliquer les amendes pour non-respect de la propreté publique (mégots de cigarettes, chewing-gums, dépôts de poubelles clandestins, crottes de chien...);
- **Installer des toilettes publiques** : accessibles pour les hommes et pour les femmes, entretenues et gratuites ;

<sup>180</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.35 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>181</sup> RTBF.be, 09.02.21 : « Comment lutter contre le harcèlement de rue et les intimidations sexuelles dans l'espace public ? » ([https://retbf.be/info/detail\\_comment-lutter-contre-le-harcelement-de-rue-et-les-intimidations-sexuelles-dans-lespace-public?id=10694019](https://retbf.be/info/detail_comment-lutter-contre-le-harcelement-de-rue-et-les-intimidations-sexuelles-dans-lespace-public?id=10694019)).



- **Renforcer le sentiment d'appartenance** : créer des comités de quartier pour embellir les rues, soutenir les petits commerces, réaliser des dessins muraux avec les habitants du quartier.

### 6.4.3. Espace public inclusif

Pour qu'un espace public soit réellement inclusif, il faut que les citoyen.ne.s puissent se sentir en sécurité à tout moment de la journée (jour, nuit, WE, jours fériés..). Force est de constater que la conception urbanistique n'a pas forcément visé la mixité des fonctions.

Ainsi, les **quartiers administratifs et commerciaux**, très fréquentés en journée, sont complètement désertés le soir ou les jours fériés. Pour améliorer le sentiment de sécurité dans ces quartiers, il y a lieu d'améliorer la multifonctionnalité de ces quartiers, en prévoyant l'implantation d'établissements de loisirs, des cafés-restaurants et autres établissements ouverts en soirée ou pendant les jours fériés, en aménageant des appartements au-dessus des commerces.

Les **espaces verts**, précieux lieux de loisirs et de détente dans les villes, peuvent également être de véritables lieux d'insécurité à certains moments de la journée. Pour améliorer le sentiment de sécurité, divers aménagements pourraient être réalisés :

- Dans les parcs de grande dimension, il y a lieu d'aménager des « *points de cristallisation* » sans fonction particulière, à partir desquels des groupes moins dominants peuvent s'approprier l'espace (bancs orientés les uns vers les autres). Dans des parcs moins grands, la création d'espaces petits et la mise en place d'installations qui peuvent être utilisées au même moment par différents groupes constituent une solution ;
- Un parc doit prévoir des espaces et du mobilier pour les filles et les garçons... rollers, volleyball, badminton, balançoires, escalade, équilibre, marelle, saut à l'élastique ou au tremplin, dessins à la craie sur du béton... ;
- A l'aide d'arbustes et de différences de niveaux, des espaces différents, mais transparents, des grands espaces ouverts et des petites niches peuvent être créés pour enrichir la fonctionnalité et permettre un choix entre intimité et visibilité ;
- Le réseau des chemins dans le parc doit proposer des possibilités de passage simple, rapide... et doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des chemins principaux – y compris l'accès des toilettes- doivent être transparents et visibles, permettant un contrôle social ». <sup>182</sup>

Les **voiries** peuvent également être un lieu de sensibilisation, en apposant des pochoirs de couleur blanche sur le sol « ici, une femme a été agressée » à tous les endroits où une violence sexiste a été constatée.

Enfin, la période des travaux publics peut constituer un moment délicat pouvant engendrer une augmentation des agressions verbales et sexistes. Il convient dès lors d'être particulièrement vigilant sur la planification des travaux pour minimiser la période de gêne et aménager des cheminements autour du chantier qui soient accessibles aux personnes à mobilité réduite et bien éclairés pendant la période de chantier.

---

<sup>182</sup> CHAUMONT ET ZEILINGER, 2012 : « Espace public, genre et sentiment d'insécurité », GARANCE, p.19.

## 6.5. Une réflexion sur la législation actuelle

- S'il existe bien un article spécifique introduit en 2016 dans le Code pénal pour le sexting et une loi de 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public, force est de constater que ces dispositifs ne permettent pas de lutter contre l'impunité des auteurs. Une **proposition de loi sur le harcèlement groupé** est sur la table au niveau fédéral : cette proposition vise « *l'addition d'actes uniques provenant de différents auteurs, [ce qui] consiste bel et bien en du harcèlement et est particulièrement fréquent sur les réseaux sociaux* »<sup>183</sup>. Les personnes (souvent instables) qui participent à une campagne de harcèlement (**effet de meute**) se sentent souvent confortées dans la légitimité de leurs insultes – menaces jusqu'au passage à l'acte. Il est dès lors très important d'agir sur 2 tableaux :
  - La responsabilisation de tous les participants d'une meute via la sensibilisation car les témoins doivent pouvoir réguler lorsque cela va trop loin ;
  - Prévoir des infractions spécifiques de cyberharcèlement pour tous les participants de la meute inspirées de la loi française du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes<sup>184</sup>. Outre des amendes, la personne coupable aurait l'obligation d'accomplir, à ses frais, un stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes ou un stage de citoyenneté ou un stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels, ou un stage de responsabilité pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et les violences sexistes ou des travaux d'intérêt général pour une durée de 20 à 120 h ;
- **Evaluer la loi de 2014** tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public : cette loi devrait être évaluée et modifiée car elle reste difficilement applicable. En effet, les limites du continuum entre comportements acceptables et inacceptables et entre harcèlement et agression sexuelle restent floues. « *Les définitions des faits punissables sont trop restreintes pour couvrir toute la panoplie des comportements qui constituent du harcèlement sexiste dans l'espace public (regards, filatures, interpellation sans insultes)* »<sup>185</sup>, [*conversation non voulue par exemple*<sup>186</sup>] et dans l'espace virtuel. Lorsque la victime décide de porter plainte, la charge de la preuve de son agression repose sur la victime alors que souvent, l'auteur du harcèlement est inconnu. Il revient au juge d'apprécier la gravité des faits. Par ailleurs, « *ni la police, ni la justice belges n'ont reçu des moyens supplémentaires pour assurer un suivi correct des PV quand la loi anti-sexisme est entrée en force* »<sup>187</sup>. Enfin, cette loi est mal connue, aussi bien par les citoyen.ne.s que par la police elle-même ;

---

<sup>183</sup> FPS, 22.02.21 : note « thématiques CIM »

<sup>184</sup> Loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037284450?r=KOMalw25LQ>)

<sup>185</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.31.

<sup>186</sup> CEFH, 7.03.18 : « Harcèlement dans l'espace public en Région Bruxelloise », midi du Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes de la Région de Bruxelles-Capitale, p.4 ([www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport\\_Conseil\\_7mars2018\\_FR.pdf](http://www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_Conseil_7mars2018_FR.pdf)).

<sup>187</sup> GARANCE, 2016 : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public : analyse de la littérature scientifique », p.31.

- Il y a également lieu de mieux **protéger le(s) témoin(s)** de manière à ce qu'il puisse dénoncer sans avoir peur de représailles ou d'être traité comme « une balance » ;
- « *Tendre vers un meilleur remboursement de l'accompagnement psychologique pour les victimes de harcèlement sexiste en ligne* »<sup>188</sup> ;
- **Modifier le Code d'instruction criminelle** afin d'améliorer la rapidité de réaction par rapport à une plainte déposée pour harcèlement en ligne. Sachant que les auteurs se cachent derrière des avatars, il faut plus de temps aux enquêteurs pour retrouver leurs identités. Or, le délai de conservation des données est limité, ce qui pose problème et risque de classer le dossier sans suite. L'idée serait que le magistrat puisse directement déléguer à l'officier de police judiciaire le pouvoir d'investiguer et de demander l'accès immédiat aux informations auprès des opérateurs et des hébergeurs<sup>189</sup> ;
- **Modifier l'article 150 de la Constitution**<sup>190</sup> de manière à ce que les délits en matière de sexisme et autres propos de haine (LGTB, xénophobie, personne porteuses de handicap) émis dans les réseaux sociaux puissent être renvoyés devant les Tribunaux pénaux. Une réflexion approfondie devra également être réalisée au niveau des sanctions qui seront infligées car la prison n'est pas la solution. Une forme de sanction qui pourrait être envisagée serait de couper l'accès des auteurs aux réseaux sociaux. L'enjeu des sanctions est de forcer les auteurs à réfléchir sur le comportement de leurs actes pour changer de comportements. Enfin, il faudra veiller à ce que les sanctions soient bien réalisées sur le terrain ;
- Au niveau de la Jeunesse : faire intervenir le **parquet protectionnel** bien plus tôt afin qu'il puisse prendre des mesures fortes vis-à-vis des auteurs. Un refinancement immédiat sera cependant indispensable car des vies sont en jeu ;
- **Cadenasser la modération des réseaux sociaux** : il est urgent de développer des algorithmes répondant à des codes éthiques plus stricts pour améliorer la suppression des messages haineux. « *La réglementation européenne n'est en effet pas assez contraignante puisqu'elle décharge les réseaux sociaux de toute responsabilité concernant les contenus postés par les utilisateur.trice.s. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel plaide pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne des mesures décrétales claires, comme c'est le cas dans d'autres pays européens comme l'Irlande, la France ou l'Italie* »<sup>191</sup>.

## 6.6. Autres propositions

- Encourager le **développement d'outils de prévention** contre le harcèlement sexiste en ligne, accessibles à tou.te.s, via des appels à projets ;

<sup>188</sup> FPS, 22.02.21 : note « thématiques CIM ».

<sup>189</sup> QR – le Débat, 12.05.21 « Cyberharcèlement envers les femmes, un mal incontrôlable ? », intervention de M. Olivier BOGAERT, spécialiste en Cybersécurité à la Computer Crime Unit.

<sup>190</sup> Art.150 de la Constitution : « Le jury est établi pour les délits politiques et de presse [à l'exception des délits de presse inspirés par le racisme et la xénophobie] »

<sup>191</sup> FPS, Analyse 2020 : « la lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture numérique », p.11.

- **Se réappropriier Internet** en utilisant « *des hashtags sur Twitter ou [en créant] des comptes anonymes pour parler de sa situation peut servir d'appel à l'aide et peut favoriser la rencontre entre victimes* »<sup>192</sup>, « *poster des messages de soutien public envers la personne harcelée, que l'on soit une personne ou une organisation* »<sup>193</sup> ;
- Implanter le **projet « Cyber Help »** dans tous les établissements scolaires : via une application, la victime peut signaler les propos agressifs dont elle fait l'objet. « *L'application va permettre de faire des captures d'écran des contenus et stocker tout cela. Une 2<sup>ème</sup> icône propose d'envoyer ça à l'équipe éducative [référents formés] qui peut alors agir et convoquer les auteurs et la victime pour discuter, réagir et intervenir...une liste de sanctions est proposée à la direction qui pourra, en fonction des faits, prendre une décision et ça peut aller jusqu'au renvoi temporaire. [Si le problème persiste], la famille de la victime peut se présenter à la police avec un rapport généré par l'application qui reprendra tout l'historique des faits, ce qui aidera la justice à faire son travail* »<sup>194</sup>. Cependant, l'application des Apps fait débat dans la littérature car ces applications ne sont pas accessibles à tout le monde (obligation d'avoir un smartphone et de la 4G) et prêtent parfois à confusion (manque de lisibilité).

Par contre, « *les applications dans lesquelles on pourrait enregistrer la violence conjugale verbale qui peut être utilisée plus tard comme preuve, peuvent également être intéressantes* »<sup>195</sup>.

- Plusieurs actions doivent être menées au niveau de la **police** :
  - Meilleure prise en compte du harcèlement « *dans les 3 plans de sécurité (fédérale, régionale et locale)* ;
  - *Approche coordonnée et transversale du phénomène entre tous les services concernés (police, parquet...)* »<sup>196</sup> ;
  - Moderniser dans les meilleurs délais le matériel informatique de la police qui est actuellement complètement dépourvue face à la multiplication des plateformes problématiques ;
  - Améliorer rapidement la collaboration entre la police et les opérateurs des réseaux sociaux ;
  - « *Mettre en place un module de formation « encodage des PV dans une vision genrée* »<sup>197</sup> ;
- Pérenniser le **financement** des associations féministes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

<sup>192</sup> CVFE, 12.19 : « Cyberviolences conjugales : quand les nouvelles technologies deviennent des outils de contrôle et d'agression », p.13.

<sup>193</sup> RTBF.be- les grenades : Colloque sur le cyberharcèlement des femmes journalistes du 25 novembre 2019 - Quelles recommandations ?

<sup>194</sup> RTBF.be, 04.02.2020 : « L'expert du débat : L'application Cyber-Help peut aider les victimes à s'exprimer » [https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail\\_c-est-vous-qui-le-dites/accueil/article\\_l-espert-du-debat-l-application-cyber-help-peut-aider-les-victimes-a-s-exprimer?id=10424495&programId=25](https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail_c-est-vous-qui-le-dites/accueil/article_l-espert-du-debat-l-application-cyber-help-peut-aider-les-victimes-a-s-exprimer?id=10424495&programId=25)

<sup>195</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.35 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>196</sup> CEFH, 7.03.18 : « Harcèlement dans l'espace public en Région Bruxelloise », midi du Conseil de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes de la Région de Bruxelles-Capitale, p.5 ([www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport\\_Conseil\\_7mars2018\\_FR.pdf](http://www.adviesraad-delijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_Conseil_7mars2018_FR.pdf)).

<sup>197</sup> Plan bruxellois de lutte contre les violences envers les femmes, action 7.

## Au niveau des collectivités locales

- Les autorités « devraient inclure des critères clairs pour interdire la publicité sexiste dans leurs contrats avec les agences de publicité... la féminisation de l'espace public, par exemple en accrochant des photographies de portraits de femmes dans les stations de métro, du sol au plafond, peut avoir un effet positif sur le sentiment de sécurité des femmes »<sup>198</sup> ;
- « Associer les femmes par des enquêtes en ligne à la réalisation de la cartographie -rue par rue, heure par heure- des lieux où elles sont harcelées, suivies, agressées sexuellement par des « frotteurs frôleurs », exhibitionnistes ou victimes de viols »<sup>199</sup> ;
- « Programmation culturelle [et humoristique] égalitaire »<sup>200</sup> ;
- Sensibiliser contre le harcèlement sexuel dans les festivals et autres événements d'envergure.

## Au niveau des entreprises de jeux vidéo et des communautés de ces jeux vidéo en ligne multi-joueurs <sup>201</sup>

- Développer une prise de conscience collective des cyberviolences au niveau des joueur.euse.s, des équipes de modération, de l'industrie des jeux vidéo, des médias traitant du jeu vidéo, des organisateur.trice.s des grands événements par une large sensibilisation « afin d'endiguer un phénomène devenu trop banal dans une communauté où la compétition fait rage » ;
- Renforcer le rôle de la modération des entreprises de jeux vidéo de manière à ce qu'elle soit endossée avec sérieux, « élément indispensable à la compréhension du phénomène et à la mise en place de solutions » ;
- Développer le système des sanctions, « comme le bannissement à plus long terme et l'intervention des autorités dans les cas les plus extrêmes » ;
- « Réduire la communication à des messages pré-écrits... » ;
- « La médiatisation des femmes joueuses et créatrices de jeux vidéo est également nécessaire » ;
- En responsabilisant l'industrie de jeux vidéo pour qu'elle modifie la conception stéréotypée des jeux qu'elle propose :
  - en travaillant sur la mixité des personnages héroïques de manière à ce que les personnages féminins soient aussi forts et compétents que les personnages masculins ;
  - en proposant des apparences physiques des personnages féminins moins hypersexualisées ;
  - en adoptant des stratégies plus égalitaires pour évoluer dans les différentes étapes du jeu.

---

<sup>198</sup> SPF-Intérieur, 06.20 : guide « Egalité des genres dans l'espace public », p.35 ([https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender\\_fr\\_2\\_o.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_o.pdf)).

<sup>199</sup> Femmes plurielles, 18.09.18 : « Les conséquences de l'entre-soi masculin dans nos villes », p.6 (<https://www.femmes-plurielles.be/les-consequences-de-lentre-soi-masulin-dans-nos-villes/>).

<sup>200</sup> Femmes plurielles, 18.09.18 : « Les conséquences de l'entre-soi masculin dans nos villes », p.6 (<https://www.femmes-plurielles.be/les-consequences-de-lentre-soi-masulin-dans-nos-villes/>).

<sup>201</sup> CVFE, 11.16 : « Violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne multi-joueurs », pp.23 et 25.

De manière générale, ce changement des mentalités ne pourra être réalisé qu'en favorisant la mixité dans l'e-sport, dans les équipes de création de jeux vidéo et en permettant aux femmes de tenir des rôles principaux non stéréotypés et visibilisant leurs compétences.

**En conclusion, travailler sur la sécurisation des femmes dans l'espace public et virtuel permet de sécuriser l'espace public à tous les publics (garçons adolescents, hommes, personnes LGBTQIA+, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes migrantes, personnes sans logis...). L'intégration de la dimension de genre dans la réflexion urbanistique est dès lors une clé incontournable pour développer une ville durable et inclusive. Aujourd'hui, les nouvelles questions liées au harcèlement sexiste dans l'espace virtuel sont en lien direct avec le harcèlement sexiste dans l'espace public réel. Elles méritent une attention accrue car l'espace virtuel devient un lieu privilégié de harcèlement qui peut entraîner des impacts très graves au niveau de la santé voire de la sécurité des femmes.**

-----